



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY CRPE

SESSION 2024

ACADÉMIE DE LYON

SOMMAIRE :

Ce rapport comprend :

- un mot de la Présidente du Jury, **page 2**
- un rappel du texte officiel concernant les épreuves du concours, **page 3**
- le CRPE dans l'académie de Lyon en chiffres, **page 8**
- les comptes rendus des responsables des commissions :

Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite disciplinaire de français, **page 10**
- Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques, **page 26**
- Epreuve écrite d'application Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique, **page 31**
- Epreuve écrite d'application Sciences et Technologie, **page 38**
- Epreuve écrite d'application Arts, **page 41**

Epreuves d'admission

- Epreuve de leçon, **page 43**
- Epreuve d'entretien, **page 46**
- Epreuve facultative de langue vivante étrangère, **page 54**

LE MOT DE LA PRESIDENTE DU JURY :

Marilyne REMER, Inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Le présent rapport établit le bilan de la session 2024 du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles et participe de la préparation des futurs candidats en précisant les attendus des différentes épreuves.

Le concours de recrutement de professeur des écoles demeure exigeant ; il apparaît, au terme de cette session, que les candidats se sont préparés avec sérieux et ce rapport a pour vocation d'aider les futurs candidats dans leur préparation. En rendant compte des travaux effectués au cours de cette session, les attendus sont précisés au regard des sujets qui ont été proposés cette année, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les points forts des candidats qui ont réussi sont soulignés, tout comme les difficultés rencontrées par les candidats qui ont échoué. Ces éléments sont accompagnés de conseils pragmatiques. Il convient toutefois d'insister sur la correction de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral : au regard de la dimension modélisante de la maîtrise de la langue dans la fonction des professeurs des écoles, on ne saurait trop insister sur sa correction orthographique et grammaticale, sur sa précision et sur son respect.

Je remercie tous les membres du jury, particulièrement les responsables de commission, pour leur mobilisation sans faille dans ce concours de recrutement, qui sert l'Institution en engageant les futurs enseignants et, partant, leurs futurs élèves.

Je souhaite à tous les candidats de tirer le meilleur profit des éléments de ce rapport et j'adresse à chacune et chacun tous mes vœux de réussite pour la session 2025.

Marilyne REMER

Présidente du Jury du CRPE

PARTIE I – LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

NOR : MENH2033191A

JORF n°0025 du 29 janvier 2021

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

I. - 1. Epreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 2. Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 3. Epreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner ; et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.

Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. - Epreuves d'admission

II. - 1. Epreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie) ; coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. - 2. Epreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

III. - Epreuve facultative

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

PARTIE II - LE CRPE DANS L'ACADEMIE DE LYON EN CHIFFRES

STATISTIQUES GENERALES CRPE 2024									
Recrutement	Inscrits		Nombre de candidats présents à la première épreuve	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents oraux	Nombre de postes	Moyenne 1er admis liste principale/20	Moyenne dernier admis liste principale / 20	Moyenne générale /20
CRPE public externe	2157		940	745	708	435	20,4	11,4	12,4
CRPE public 2nd concours interne	190		48	31	29	20	17,4	7,8	9,8
CRPE public 3ème concours	551		168	78	74	45	19,9	9	10,5
CRPE privé externe	598		211	120	120	70	20,3	12,9	13,3
CRPE privé 2nd concours interne	105		38	14	14	8	19,1	9,5	10
TOTAL	3601		1405	988	945	578			

ECRITS CRPE 2024					
Recrutement	Nombre de copies				
	Français	Mathématiques	Epreuve écrite d'application		
			Histoire Géographie Enseignement moral et civique	Sciences et Technologie	Arts
CRPE public externe	938	932	384	297	250
CRPE public 2nd concours interne	48	48	16	20	11
CRPE public 3ème concours	168	163	58	66	34
CRPE privé externe	212	213	86	70	58
CRPE privé 2nd concours interne	38	38	20	11	6
TOTAL	1404	1394	564	464	359

ECRITS CRPE 2024					
Recrutement	Épreuve écrite de français				
	Note <10	Pourcentage copies	Note > = 10	Pourcentage copies	Moyenne /20
CRPE public externe	224	24%	714	76%	12,2
CRPE public 2nd concours interne	21	44%	27	56%	10,6
CRPE public 3ème concours	61	36%	105	64%	11,9
CRPE privé externe	46	22%	166	78%	12,5
CRPE privé 2nd concours interne	6	16%	32	84%	11,8
TOTAL	358	28%	1044	72%	11,8

Rapport du jury du CPRE session 2024 – Académie de Lyon

ECRITS CRPE 2024					
Recrutement	Épreuve écrite de mathématiques				
	Note <10	Pourcentage copies	Note > = 10	Pourcentage copies	Moyenne /20
CRPE public externe	310	33%	622	67%	11,4
CRPE public 2nd concours interne	28	58%	20	42%	9,2
CRPE public 3ème concours	81	49%	82	51%	9,5
CRPE privé externe	80	38%	133	62%	11,2
CRPE privé 2nd concours interne	21	55%	17	35%	9,1
TOTAL	520	47%	874	51%	10,1

ECRITS CRPE 2024			
Recrutement	Épreuve écrite d'application		
	Sciences	Hist-Géo	Arts
	Moyenne /20		
CRPE public externe	13,3	11,1	12,1
CRPE public 2nd concours interne	11,8	10,4	8,6
CRPE public 3ème concours	11,2	9,5	10,5
CRPE privé externe	13,4	11,9	11,7
CRPE privé 2nd concours interne	12,1	10,1	11,4
Moyenne générale épreuve /20	12,4	10,6	10,9

ORAUX CRPE 2024				
Recrutement	Nombre de candidats présents oraux	Matière épreuve		
		Moyenne oral 1 Leçon /20	Moyenne oral 2 Entretien /20	Moyenne oral langues étrangères /20
CRPE public externe	708	11,5	12,4	13,4
CRPE public 2nd concours interne	29	7,3	10,0	12,2
CRPE public 3ème concours	74	9,3	10,5	11,9
CRPE privé externe	120	12,7	12,4	14,2
CRPE privé 2nd concours interne	14	8,1	9,2	12,6
TOTAL	945	9,8	10,9	12,9

PARTIE III - LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

Epreuve écrite disciplinaire de français :

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission : Fabrice CARNET – IA-IPR , Emmanuelle GUILLERM – IEN

L'objectif de ce rapport, qui s'inscrit dans la continuité de ceux des sessions précédentes, est de rappeler les enjeux et les attendus de chacune des parties constitutives de l'épreuve écrite, de souligner les éléments de réussite mais également les difficultés rencontrées par les candidats, de formuler des conseils utiles pour tous ceux qui prépareront la session prochaine, de proposer des pistes de correction leur permettant de percevoir l'implicite des questions qui leur sont posées afin d'y répondre le plus complètement possible.

Les questions visent à s'assurer, au-delà de leur caractère technique, de la maîtrise de connaissances et de compétences qui sont attendues d'un futur Professeur des Écoles. Cette maîtrise doit s'accompagner d'une grande rigueur dans les analyses demandées ainsi que d'une véritable culture littéraire et d'une solide culture générale construites tout au long du parcours universitaire, notamment dans le cadre des deux années du Master MEEF.

Le texte, support de l'épreuve, ne pose pas de problème spécifique. Il s'agit d'un extrait du roman *Quand tu écouteras cette chanson* de Lola Lafon. Les concepteurs du sujet ont, pour la deuxième année consécutive, fait le choix d'une œuvre contemporaine s'inscrivant dans la continuité de la session 2023 (le texte proposé était un extrait de *S'adapter* de Clara Dupont-Monod). Ce choix doit faciliter le travail des candidats puisque le vocabulaire employé et le cadre référentiel de l'extrait choisis leur sont tout à fait familiers, le texte de la session proposant une réflexion sur l'acte d'écrire et son processus, les raisons pour lesquelles on écrit, les enjeux de l'écriture. Il convient toutefois de contextualiser l'ouvrage de Lola Lafon. Il s'agit d'une commande obéissant aux règles d'un exercice de style proposé depuis quatre ans par la collection littéraire *Ma nuit au musée* qui offre la possibilité à des écrivains de raconter leur séjour nocturne, en solitaire, dans un musée de leur choix. Lola Lafon a choisi de passer une nuit dans le Musée d'Anne Frank à Amsterdam, cette expérience personnelle l'amenant à se confronter à son histoire familiale et à ses secrets dans un récit qui tend à l'introspection.

Le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de lire régulièrement tant des œuvres contemporaines que patrimoniales, avec lesquelles il importe de se familiariser afin de se

constituer une véritable culture littéraire. Ils peuvent consulter, ainsi que le rappellent les rapports de jury des sessions 2022 et 2023, les œuvres inscrites au programme des classes de Premières¹, les œuvres inscrites à celui des cycles 3 et 4 « Pour une culture littéraire et artistique »² ou, a minima, les listes de références pour la lecture à l'école en cycles 3 et 4³, en particulier les œuvres patrimoniales et classiques repérées par les lettres P et C dans la liste.

Première partie : étude de la langue

Les questions de grammaire s'inscrivent dans la lignée de celles des sessions précédentes. Elles portent sur des notions incontournables qui sont présentes dans les programmes de l'école élémentaire : les valeurs des temps et des modes, les natures et les fonctions, la phrase complexe. Elles ne présentent donc pas de difficultés spécifiques pour un candidat ayant préparé sérieusement cette épreuve. Ce dernier doit savoir que ces questions sont incontournables et se préparer en conséquence.

Les candidats ont, dans leur grande majorité, préparé avec soin cette partie de l'épreuve ainsi qu'en témoignent leur souci de répondre à l'ensemble des questions et leurs réussites quant à l'identification des natures et fonctions de mots ou groupes de mots, la transformation d'une proposition en proposition subordonnée puis coordonnée.

Cependant, le jury regrette un manque de méthode et de rigueur, voire de connaissances, dans les analyses demandées conduisant certains candidats à fournir des réponses a minima imprécises et incomplètes qui ne rapportent aucun point, le plus souvent erronées. Il est donc nécessaire de maîtriser la terminologie grammaticale officielle actuelle - et non celle apprise lors de sa scolarité - et de faire preuve de rigueur afin d'identifier les formes proposées. Par ailleurs, on ne peut que conseiller aux candidats de s'entraîner régulièrement à des activités de manipulation (déplacement, substitution, suppression, réécriture) leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la langue et de gagner en maîtrise dans l'identification des fonctions.

Deux ouvrages, mentionnés dans le rapport de jury de la session 2023, pourront avec profit aider les futurs candidats à se préparer à cette épreuve. Il s'agit des deux volumes rédigés par Philippe MONNERET, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, et Fabrice POLI, Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la Recherche : *Grammaire du français – Terminologie grammaticale* (parue en juin 2020) et *La Grammaire du français, du CP à la 6e* (parue en décembre

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2315136N>

² <https://eduscol.education.fr/2080/francais-cycle-4-pour-une-culture-litteraire-et-artistique>

³ <https://eduscol.education.fr/114/lectures-l-ecole-des-listes-de-reference/>

2022), tous deux librement disponibles sur Éduscol. Les ouvrages commerciaux disponibles sont assurément complets et globalement justes (citons par exemple *Quelle grammaire enseigner ?* Nouvelle édition 2023 sous la direction de Jean-Christophe PELLAT) mais un certain nombre d'entre eux sont trop complets ou trop complexes, que ce soit pour la préparation au concours ou la pratique de la classe.

Il est enfin utile de rappeler qu'une rédaction complète n'est pas attendue pour cette partie. Les candidats peuvent gagner un temps précieux en proposant leurs réponses à la suite des formes qu'ils ont recopiées, voire des réponses tabulaires quand cela se justifie.

Le **premier exercice** demande d'une part d'expliquer l'emploi du présent de l'indicatif, d'autre part d'identifier le mode et le temps de « on serait » et de justifier leur emploi.

Dans l'extrait proposé, le présent possède une valeur de vérité générale. Il est également utilisé par l'auteure pour souligner le caractère à la fois assertif et répétitif de son engagement toujours renouvelé dans l'écriture ce qui correspond à un présent d'habitude ou présent étendu, voire de description.

« On serait » : le verbe est un présent du conditionnel de l'indicatif (cf. Grammaire du français - La Terminologie grammaticale de Monneret - Poli citée ci-dessus qui analyse les formes du conditionnel comme des temps de l'indicatif). Il possède dans cet extrait une valeur modale et indique une hypothèse, une éventualité.

Il convient de maîtriser les différentes valeurs du présent de l'indicatif que les enseignants et les élèves sont amenés régulièrement à analyser dans les textes étudiés en classe. Il est fréquent en français qu'une même forme verbale revête des emplois différents mais complémentaires (le présent a ici une valeur de vérité générale et d'habitude). Il n'est pas attendu des candidats qu'ils mentionnent les deux valeurs mais une seule.

Par ailleurs, il est impératif d'identifier les formes de conditionnel (présent et passé) comme des temps de l'indicatif et non plus comme un mode à part entière. En revanche, il s'agit d'être capable de distinguer la valeur temporelle de ce temps - identifier si son emploi permet de fixer l'action sur une « frise temporelle » - de sa valeur modale, c'est-à-dire le fait qu'il exprime un degré de certitude ou d'hypothèse quant à la réalisation du procès exprimé. Cette distinction est importante tant pour le concours et que pour la pratique de la classe puisque l'enseignant doit progressivement conduire ses élèves à percevoir et à exprimer cette distinction.

Enfin, les candidats doivent prendre garde à analyser rigoureusement les temps (un conditionnel n'est pas un imparfait : même s'il y a communauté de terminaison, le radical diffère) et à ne pas créer des temps qui n'existent pas. Il importe donc qu'ils maîtrisent la morphologie verbale avant de se lancer dans une tentative d'analyse.

Le **deuxième exercice** porte sur l'identification des sujets des verbes soulignés et leur nature.

- Écrire : forme infinitive du verbe ou verbe à l'infinitif, sujet du verbe être.
- C' : pronom démonstratif (élidé), sujet du verbe être.
- On : pronom personnel (indéfini), sujet du verbe écrire.
- Vivre : forme infinitive du verbe ou verbe à l'infinitif, sujet du verbe aller.

Les erreurs les plus fréquemment commises portent sur la confusion entre la fonction sujet et la fonction complément d'objet dans la phrase « *Vivre, sans l'écriture, me va mal* » - de nombreux candidats considérant que le pronom personnel « *me* » est sujet du verbe « *vivre* » -, sur la catégorie grammaticale des pronoms « *c'* » et « *on* » perçus comme « déterminant » ou « relatif » pour le premier, comme « impersonnel » pour le second. Les correcteurs n'ont par ailleurs pas accepté la réponse « infinitif » pour les occurrences 1 et 4, réponse qui correspond à un mode et non pas à la nature d'un mot.

Comme souvent lorsqu'il s'agit d'analyser la fonction d'un élément de phrase, certains candidats omettent de mentionner le terme complété. Il convient en grammaire d'indiquer le verbe auquel se rattache le sujet même s'il était souligné dans l'énoncé de la session 2024 ce qui pouvait laisser penser que sa mention était inutile, de préférence sous sa forme infinitive ce qui témoigne de sa reconnaissance. Sans cet élément, la réponse est dépourvue de signification. Il s'agit de comprendre que la fonction d'un mot dans la phrase est nécessairement en interdépendance avec les autres ce qui le différencie d'une nature qui appartient à un élément grammatical en tant que tel et qui ne dépend de rien d'autre dans la phrase.

Dans le **troisième exercice**, il est attendu l'analyse de deux emplois différents de la virgule dans un extrait du texte.

Deux types de réponses ont été acceptés :

- *Le premier consistant à identifier l'emploi syntaxique de la virgule illustré par un exemple :*
 - *Détachement ou mise en relief : « aussi », « ailleurs ».*
 - *Addition : « vaincue, battue ».*
 - *Juxtaposition : « le récit m'échappe, il attend. »*
- *Le second consistant en une des analyses stylistiques suivantes :*
 - *Dans l'ensemble de l'extrait, la virgule scande et rythme l'explicitation de la pensée de l'autrice qui cherche à rendre compte de la nécessité de son lâcher prise dans l'écriture.*

Elle ponctue les précisions apportées en soutien à la réflexion qui s'affine au fil des phrases en mettant en exergue les concepts « se perdre »/ « perdre ».
Dans la dernière occurrence (« À m'avouer vaincue, battue »), l'emploi de la virgule permet l'addition de synonymes et favorise ainsi un effet d'insistance.

Cet exercice permet de s'assurer de la maîtrise fine de la ponctuation ainsi que de l'aptitude des candidats à dépasser la parataxe et à en expliciter syntaxiquement et/ ou stylistiquement le sens. Il a sans doute été le moins bien réussi. Les réponses fournies consistent le plus souvent en des considérations générales et approximatives (par exemple, « la virgule permet une pause dans la lecture »). Il importe de rappeler que la ponctuation fait partie intégrante de la grammaire. Elle contribue à la structuration d'un texte écrit et marque des rapports syntaxiques entre les propositions successives ou véhicule des informations sémantiques. Elle participe ainsi des intentions d'un auteur et du message qu'il délivre.

Les correcteurs ont accepté toute réponse syntaxique et/ ou stylistique pertinente, à condition qu'elle donne deux emplois différents de la virgule pouvant relever de l'un et l'autre domaine (syntaxique, stylistique). Ils attendaient également une réponse précise et développée.

Le **quatrième exercice** demande d'indiquer la fonction grammaticale des groupes soulignés et de proposer, pour chaque fonction, une manipulation qui permet de la justifier.

- Une femme : sujet du verbe passer.
Manipulation par encadrement : C'est une femme qui passe.
Remplacement par pronominalisation : elle passe.
Transformation à la forme passive : quelques jours de vacances sont passés par cette femme.
- Quelques jours de vacances : complément d'objet direct du verbe passer.
Pas déplaçable, ni supprimable.
Pronominalisation possible : une femme les passe (seule possibilité de pronominalisation).
- Dans un chalet : complément circonstanciel de lieu.
Suppression et déplacement possibles de « dans un chalet ».
Pronominalisation possible par « y ».

Les correcteurs ont accepté la proposition de questions comme « critère pour la manipulation » bien que ce critère soit à interroger : les questions « qui » pour le sujet, « qu'est-ce que » pour le complément d'objet direct, « où » pour le complément circonstanciel de lieu. En revanche,

ils n'ont pas accepté la question « quoi » qui ne permet pas de distinguer un complément d'objet direct d'un attribut du sujet.

De nombreuses erreurs ont porté sur la fonction du groupe nominal « *quelques jours de vacances* », les candidats l'assimilant à tort à un complément circonstanciel de temps, ce qui témoigne d'une confusion entre son sens (temporel) et sa fonction dans la phrase.

Comme précédemment dit pour l'exercice 2, lorsqu'il s'agit d'analyser la fonction d'un élément de phrase, certains candidats omettent de mentionner le terme complété. Il est indispensable d'indiquer quel est le verbe auquel se rattachent un sujet, un complément d'objet direct, un complément d'objet indirect, une proposition subordonnée complétive ; quel est le nom auquel se rattachent un complément du nom, une épithète, une proposition subordonnée relative ; quel est le sujet auquel se rattache un attribut. Sans ces éléments, la réponse est dépourvue de signification. Le jury insiste sur ce point : il s'agit de comprendre que la fonction d'un mot dans la phrase est nécessairement en interdépendance avec les autres tandis qu'une nature appartenant à un élément grammatical en tant que tel ne dépend de rien d'autre dans la phrase.

Le jury ne peut que réitérer le conseil donné en introduction de cette partie : les candidats tireront profit d'un entraînement régulier à des activités de manipulation (déplacement, substitution, suppression, réécriture), ce qui leur permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la langue qu'ils devront enseigner et de gagner en efficacité dans l'identification des fonctions.

Dans **le cinquième exercice**, les candidats sont invités à réécrire une phrase en transformant l'une de ses propositions en proposition coordonnée puis en proposition subordonnée dont ils doivent préciser la fonction.

- *Mes romans me baladent et ils me mènent en bateau.*
Ou *Mes romans me baladent car ils me mènent en bateau.*
- 1^{ère} possibilité : *Mes romans me baladent quand/ lorsqu'ils me mènent en bateau* **Ou** *Lorsque/ quand mes romans me mènent en bateau, ils me baladent* : proposition subordonnée circonstancielle de temps.

2^{ème} possibilité : *Mes romans me baladent parce qu'ils me mènent en bateau.*
Ou *Parce que/ comme mes romans me mènent en bateau, ils me baladent* : proposition subordonnée circonstancielle de cause.

3^{ème} possibilité : *Mes romans me baladent comme/ ainsi qu'ils me mènent en bateau* : proposition subordonnée circonstancielle de comparaison.

4^{ème} possibilité : Mes romans me baladent si bien que/ à tel point que/ de telle sorte qu'ils me mènent en bateau : proposition subordonnée circonstancielle de conséquence.

5^{ème} possibilité : Mes romans, qui me mènent en bateau, me baladent : épithète du nom « romans ».

Cet exercice permet aux candidats de montrer leur maîtrise de la notion de proposition et des liens qui existent entre elles (juxtaposition, coordination, subordination). Il s'agit donc de connaître la terminologie de base, d'identifier la relation qui unit les propositions juxtaposées dans l'extrait, de distinguer les propositions juxtaposées (reliées par des ponctuations faibles) des propositions coordonnées (reliées par des conjonctions de coordination), de différencier une proposition indépendante (elle ne dépend d'aucune autre dans la phrase) d'une proposition subordonnée qui dépend obligatoirement d'une autre que l'on nomme principale. Dans le cadre des propositions subordonnées, il importe d'être capable d'analyser finement la fonction de la proposition subordonnée obtenue après transformation de la phrase : la fonction complément circonstanciel pour la proposition subordonnée circonstancielle et la relation sémantique existant entre la proposition principale et la proposition subordonnée (temps, cause, comparaison, concession...); la fonction épithète du nom pour la proposition subordonnée relative (des réponses témoignent encore de confusions entre nature et fonction quand elles proposent comme fonction « proposition subordonnée relative »).

Le jury ne peut que renvoyer les candidats au tableau de synthèse simplifié figurant dans le rapport de jury de la session 2023 (page 13) afin de les éclairer. Cette consultation est à compléter par la fréquentation des ouvrages mentionnés plus haut, en particulier *Grammaire du français - La Terminologie grammaticale* de Monneret - Poli (pages 52 à 66).

Concernant la transformation d'une proposition en proposition coordonnée, les correcteurs n'ont pas sanctionné la proposition de « donc » (« *Mes romans me mènent en bateau, donc ils me baladent* ») bien que son statut de conjonction de coordination soit interrogé.

Les candidats ont majoritairement su identifier la relation logique implicite établie entre les deux propositions juxtaposées, proposer des conjonctions de coordination et de subordination de même sens, identifier la fonction de la proposition subordonnée obtenue. Les erreurs commises par certains d'entre eux proviennent de l'absence de maîtrise de ces éléments.

Le **sixième exercice** porte sur la raison pour laquelle « *ce pendant* » n'est pas écrit en un seul mot dans le texte.

- « *Ce* » : *pronom démonstratif (anaphorique) ayant valeur de « ceci » ou « cela ».*
- « *Pendant* » : *préposition qui introduit le complément circonstanciel de temps.*

Cet exercice évalue la capacité des candidats à mener une analyse grammaticale et sémantique fine de cette dernière partie de la phrase afin d'être capables de justifier l'orthographe de ces deux mots qui sont à distinguer de l'adverbe « *cependant* ».

Le peu de réussite à cet exercice s'explique par des réponses souvent très générales, imprécises (par exemple, « ce sont deux mots différents »), incomplètes (par exemple, « il ne s'agit pas de l'adverbe « *cependant* ») ou erronées (« *pendant* » est considéré comme « un adverbe » ou « une conjonction de coordination »), ne s'appuyant pas sur des connaissances grammaticales.

Les correcteurs ont accordé des points à des réponses qui témoignaient d'une réflexion grammaticale (par exemple, « *ce* » a valeur de « ceci » ou « cela ») bien que la nature de chacun des termes ne soit pas mentionnée.

Deuxième partie : lexique et compréhension lexicale

Les questions posées dans cette partie permettent aux candidats de montrer qu'ils sont pleinement capables d'expliquer le sens de deux termes en contexte d'utilisation (question 1), de maîtriser la relation entre les mots avec une question portant sur les familles de mots (question 2), de comprendre la manière dont le lexique construit le sens du texte (question 3). Elles doivent leur permettre de montrer qu'ils sont des lecteurs experts, capables de comprendre un texte complexe, de construire les réseaux lexicaux et les inférences nécessaires à la pleine maîtrise du texte lu.

Il apparaît de nouveau cette année que les explications lexicales en contexte sont peu réussies. Il importe que les candidats soient plus attentifs au contexte dans lequel est employé le mot afin de dépasser son sens premier ou sens propre.

Le jury ne peut que renouveler les conseils dispensés dans le rapport de jury de la session 2023. Le développement du vocabulaire personnel des candidats, futurs Professeurs des Écoles, passe par la fréquentation assidue de la littérature, sous quelque forme que ce soit. Un manque de vocabulaire se traduira, en classe, par un propos mal maîtrisé, voire une certaine difficulté à répondre à des demandes légitimes d'explications de la part des élèves. Le jury rappelle la

nécessité de se familiariser avec les œuvres patrimoniales et classiques pour lesquelles Éduscol propose des listes de référence mais également avec des œuvres plus canoniques de la littérature française, en particulier pour la troisième partie de l'épreuve, en lisant les œuvres au programme des classes de Première générale et technologique.

La **première question** invite les candidats à expliquer en contexte le sens des mots « *apatride* » et « *baladent* ».

« Apatride » ne possède pas ici son sens premier (sans nationalité). Son sens figuré se construit peu à peu : le fait d'écrire oblige à s'éloigner de son univers habituel ou quotidien comme si l'on changeait de pays, de continent, d'horizon, d'aller vers l'inconnu.

« Baladent » possède ici un double sens figuré. Les romans emportent l'autrice dans une forme de promenade, de voyage. L'expression « me mènent en bateau » permet de dire qu'elle a l'impression d'être baladée par l'écriture, c'est-à-dire de perdre le contrôle.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables d'expliquer, en contexte, le sens des deux termes, c'est-à-dire qu'ils dépassent le sens général de chacun d'eux pour percevoir le plus finement possible le sens que Lola Lafon souhaite leur donner dans ce passage précis.

Le terme « *apatride* » a été peu compris dans le contexte du texte. Nombre de candidats ont donné son sens premier sans tenir compte de son emploi dans le passage. D'autres ont confondu sens du mot et formation du mot en procédant à une analyse morphologique qui ne répondait pas à la question.

Pour le terme « *apatride* », une réponse sensible au fait que le sens contextuel peut combiner connotations positive et négative a été valorisée.

Pour le verbe « *baladent* », un des deux sens figurés était attendu. Les correcteurs ont valorisé les copies qui ont fait mention des deux sens figurés. Ils ont également bonifié une réponse montrant que cette perte de contrôle n'est pas vécue comme une trahison ni une tromperie : l'autrice décrit avec intérêt comment lui échappe une écriture qu'elle pensait maîtriser.

La **deuxième question** consiste à trouver trois mots de la même famille que « *certitude* ».

Les mots attendus sont les suivants : *certain, certes, certificat, incertain, certifier, certainement, incertitude...*

Il est attendu de candidats à un concours de recrutement aux fonctions de Professeur des Écoles qu'ils ne confondent pas familles de mots et synonymes, qu'ils soient à même de trouver

des mots appartenant à une famille dérivationnelle (ensemble des mots qui dérivent d'un même radical). Les correcteurs ont pénalisé de ce fait chaque proposition erronée.

La **troisième question** consiste à relever trois procédés lexicaux (comparaisons ou métaphores, champs lexicaux...) qui caractérisent le travail de l'écrivain et à justifier leurs choix.

- Les métaphores et comparaisons associées à l'idée de bataille ouvrent le texte : « ferrailler », « armée », « général et aspirant soldat ».

- La notion d'entraînement est ensuite évoquée grâce à une comparaison avec « la barre quotidienne d'une danseuse ».

- L'écriture est aussi présentée comme une façon d'appréhender le rapport au monde, « d'attraper le réel » imposée à l'autrice ainsi que le montre l'emploi du lexique de l'impuissance : « aveu d'impuissance », « quel autre biais ».

- Cette écriture évite une exposition aux risques de la solitude et de ses faiblesses : emploi de la métaphore - « ne pas écrire met à vif toutes les failles » - de la référence au « mur invisible » qui construit la posture de l'écrivain un peu à l'écart, en retrait : « à un poste d'observation ».

- Dans la dernière partie du texte, le nécessaire lâcher prise est souligné par l'acceptation de la perte de repères, l'abandon à l'écriture comme le suggèrent les nombreuses négations lexicales : « chemin sans destination », « apatride », « échappée sans ancrage », « terres inconnues », « impasse ».

- Le champ lexical du voyage met en évidence l'aventure que constitue l'écriture : « chemin sans destination », « apatride », « échappée sans ancrage », « terres inconnues ».

- Le lexique de l'égarement insiste sur l'expérience de la désorientation : « perdre » « abandonner », « obscurité » « à tâtons » « trébucher ».

- L'autrice tâtonne dans son écriture ce qu'indique l'emploi de métaphores : « avancer dans l'obscurité », « trébucher sur des mots ».

- Elle est dominée par l'écriture et plus particulièrement par la langue ainsi que le montre l'emploi de termes antithétiques : opposition entre les termes « domination », « se saisit », « plie à sa volonté » et « transforme » dont le sujet est la langue.

Cette question porte sur un des enjeux du texte : le travail de l'écrivain au travers du processus d'écriture, de l'acte d'écrire. Il convient de caractériser ce travail au moyen de relevés explicites. Il n'est pas attendu un relevé exhaustif des procédés lexicaux mais une identification de ceux jugés comme étant les plus intéressants et une analyse de leurs effets. Il importe que cette analyse soit en lien avec la consigne que certains candidats ont pu perdre de vue.

Il est à noter que les figures de style ont été dans l'ensemble reconnues (quelques confusions persistent néanmoins entre comparaison et métaphore, personnification et « personnalisation » ou « humanisation ») mais leur emploi peut ne pas être expliqué ou donner lieu à des réponses courtes, imprécises ou redondantes. Il est inutile d'expliciter la manière de reconnaître telle ou telle figure de style (par exemple, « il s'agit d'une comparaison en raison de la présence de l'outil de comparaison « comme ») : leur identification accompagnée d'un exemple témoigne de leur connaissance. Il est enfin attendu des candidats qu'ils soient capables d'identifier des procédés lexicaux différents et dans le cas où ils relèvent un procédé identique (par exemple des métaphores), ils doivent varier les exemples et les justifications.

Troisième partie : Réflexion et développement

Le jury rappelle que l'intitulé de cette partie « réflexion et développement » suppose un écrit argumentatif ce qui exclut la production d'un commentaire du texte support considérée comme un hors-sujet.

Le jury attire l'attention des candidats sur les attendus raisonnables de cette partie de l'épreuve. Le temps imparti ne permet pas, en effet, de réaliser une composition type dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue correcte.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de réaliser :

- un écrit argumenté dont l'objectif est de convaincre les lecteurs, en l'occurrence ici les correcteurs ;
- un écrit structuré comportant des arguments organisés les uns par rapport aux autres selon une hiérarchie et une logique clairement perceptibles ;
- un écrit progressif proposant une réflexion en mouvement, avec un début, un milieu et une fin ;
- un écrit documenté s'appuyant sur « [les] lectures et réflexions personnelles » des candidats. La réflexion doit être soutenue par des exemples littéraires et culturels précis, autant que possible variés, au premier rang desquels le texte support (il est évidemment

possible de s'appuyer sur certains points déjà travaillés, notamment dans la partie II lexicale et compréhension lexicale) ;

- un écrit caractérisé par une expression correcte qui donnera lieu à des remarques en dernière partie de ce rapport.

Le jury souhaite donc voir, dès l'épreuve d'admissibilité, si les qualités premières d'un enseignant sont présentes chez les candidats : la réflexion mise en œuvre pour répondre au sujet et donc au service de la conception des cours, la structuration de la pensée et donc des séquences et séances d'enseignement, l'argumentation pour pouvoir justifier ses choix pédagogiques et didactiques, la documentation pour rendre le propos aussi clair et pertinent que possible, le tout servi par une langue maîtrisée.

La formulation du sujet invite les candidats à opter pour un plan thématique mettant en évidence les différents pouvoirs de l'écriture. Il importe que le plan soit suivi et que la copie traite du sujet tout au long du développement, sans digressions ni hors-sujets (par exemple, « la souffrance liée à l'écriture ») ni commentaires personnels (par exemple, « l'angoisse de la page blanche »). Les arguments proposés, issus des lectures, des connaissances personnelles et du texte support, doivent être articulés dans le cadre d'une réflexion organisée et progressive évitant ainsi une liste des différents pouvoirs de l'écriture.

Concernant les attendus formels, l'exercice reste canonique et répond à un certain nombre d'exigences que les futurs candidats doivent prendre en considération dans leur préparation afin qu'elles soient parfaitement intégrées le jour de l'épreuve :

- **l'introduction** : elle se présente sous la forme d'un seul et unique paragraphe. Elle comporte trois temps : une présentation des enjeux du texte support, une problématique énoncée sous la forme d'une interrogative directe ou indirecte, l'annonce des intitulés des grandes parties du plan (il est inutile d'annoncer les sous-parties). La présentation des enjeux du texte support peut être précédée d'une phrase d'accroche qui a le double avantage, d'une part, d'introduire la thématique suggérée par le sujet et donc d'amorcer la problématisation, d'autre part, d'éviter de commencer son propos par des formules maladroites telles que « ce texte » ou « cet extrait ». En revanche, les candidats doivent se garder d'une accroche sous la forme de truismes qui n'ont pas de valeur scientifique du style « De tout temps, les hommes se sont interrogés sur les pouvoirs de l'écriture ».

- **le développement** : compte-tenu du temps dont disposent les candidats pour cette épreuve, il est difficilement envisageable d'aller au-delà d'un plan en deux grandes parties composées chacune de deux sous-parties. Il est en revanche impossible qu'une

partie ne compte qu'une seule sous-partie. Une sous-partie est pilotée par un argument en lien avec l'idée défendue dans la grande partie. Cet argument est développé, étayé par une référence ou un exemple précis, issus des connaissances et lectures personnelles du candidat ou du texte support. Ces références ou exemples sont finement analysés au regard de l'argument exposé pour permettre l'avancée du propos et compléter la réflexion. Citer un auteur et/ ou une œuvre n'est donc pas suffisant. Chaque grande partie se termine par une courte transition qui fait le bilan de l'idée défendue et ouvre sur la suivante.

- **la conclusion** : elle se présente sous la forme d'un seul et unique paragraphe. Elle comporte un ou deux temps : le bilan de la réflexion, c'est-à-dire la réponse précise à la question posée en problématique et la récapitulation des grandes idées du plan ; si possible une ouverture d'ordre littéraire, historique, culturelle, didactique ou sociale en lien avec la thématique suggérée par le sujet. Il convient cependant de ne pas réduire l'ouverture à une simple allusion - elle doit être étayée – ni à une question générale qui n'a pas de fondement scientifique (par exemple, « l'écriture constituera-t-elle à l'avenir une expérience sensible ? »). Cette ouverture, si elle est pertinente, octroie à son auteur une bonification.

- **Les références ou exemples** peuvent ne pas appartenir exclusivement à la littérature patrimoniale : les candidats peuvent faire appel à leurs connaissances de la littérature de jeunesse, à leur expérience de spectateurs de théâtre et de cinéma, aux connaissances universitaires acquises en premier cycle. Les références doivent être maîtrisées, sans erreur sur le nom de l'auteur et/ ou le titre de l'ouvrage (*Les Aventures d'Alice au pays des merveilles* n'est pas écrit par Jane Austen mais Lewis Carroll ; *Les Misérables* de Victor Hugo n'est pas une pièce de théâtre mais un roman), afin d'être exploitées et suffisamment développées au regard de l'argument. Il n'en demeure pas moins que des connaissances en littérature classique sont appréciées.

Les références ou exemples peuvent également être empruntés au texte support. Il s'agit alors d'éviter la paraphrase et les contresens dus à une déformation des propos de l'autrice afin qu'ils servent les arguments des candidats.

Ils peuvent enfin être issus de problématiques éducatives ou sociétales actuelles, ce qui suppose d'une part de suivre l'actualité, d'autre part de bien choisir le support d'information qui doit être de qualité. Un candidat au concours de recrutement des Professeurs des Écoles ne peut faire référence à Cyril Hanouna ou à des émissions de télé-réalité.

Il est nécessaire de varier et de diversifier les références proposées (Anne Frank et Emile Zola ne sont les seuls auteurs de littérature). S'il s'avère difficile d'éviter d'employer deux

fois le même exemple dans deux sous-parties différentes, il convient alors de développer une dimension différente à partir de cet exemple.

Rappelons enfin que les titres des œuvres doivent être soulignés alors que les titres de chapitres ou de poèmes sont mis entre guillemets.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de se constituer, à partir de leurs lectures, un répertoire d'exemples pouvant illustrer des thèmes majeurs afin de nourrir leur réflexion.

Le sujet soumis aux candidats est ouvert. Il invite à mettre en lumière les différents pouvoirs de l'écriture, réflexion utile à de futurs Professeurs des Écoles qui mettront en œuvre l'écriture dans leur classe et montreront leurs enjeux aux élèves. Il est tout à fait envisageable de faire référence aux programmes scolaires et à des pratiques de classe connues des candidats qui favorisent l'expression d'une expérience sensible (l'usage par exemple du cahier d'écrivain), d'aborder l'interaction écriture-lecture afin de montrer en quoi l'écriture favorise la lecture et son réinvestissement sans confusion entre ces deux domaines.

Le jury propose des pistes de réflexion possibles qui ne visent pas l'exhaustivité :

- **Ecrire pour s'inscrire dans le monde**

- L'écriture permet de s'inscrire dans la société : le pouvoir écrire permet le pouvoir agir dans les démarches sociales (procédures administratives, faire connaître ses besoins...)
- L'illettrisme marginalise : *Illettré* de Cécile Ladjali, *La Cérémonie* de Claude Chabrol, *L'Analphabète* d'Agota Kristof.
- L'écriture permet de se construire socialement : par exemple, entretenir un réseau social (courriers, sms ...) : *De Sacha à Macha* de Yaël Hassan et Rachel Hausfater.
- Le prix Nobel de littérature valorise des auteurs reconnus dans leur œuvre comme étant au service de l'humanité : lors de son discours, Albert Camus évoque le rôle de l'écrivain au service de ceux qui subissent. Il prône la vérité et la liberté.
- L'écriture participe d'une quête de reconnaissance et d'une rencontre avec un public : film *Un homme idéal* de Yann Gozlan

- **Ecrire, un apprentissage scolaire et non scolaire, qui permet une construction intellectuelle, psychologique**

- Apprendre à écrire permet de découvrir l'école de la rigueur. C'est s'inscrire dans un temps de l'effort, apprendre à construire une pensée, une histoire.

- L'apprentissage du geste graphique est un geste technique. Lire et écrire sont liés : un enfant de CP entre dans un cadre d'écriture quand il peut lire ce qu'il écrit et être lu par d'autres.
- Ecrire permet de mieux lire. Etude en classe des recueils de nouvelles de Bernard Friot (*Histoires pressées, Encore des histoires pressées*) pour travailler la notion de genre et de parodie de genre.
- **Ecrire pour se construire**
 - L'écriture favorise la compréhension de soi : le récit introspectif : *Le premier homme* d'Albert Camus, *Journal* d'Anne Franck, *Quand tu écouteras cette chanson* de Lola Lafon.
 - L'écriture comme réparation de soi et résilience : *Enquête sur la disparition d'Emilie Brunet* d'Antoine Bello, *Le scaphandre et le papillon* de Jean-Dominique Bauby, *Le comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas,
 - L'écriture comme enquête sur soi et sa famille : *La carte postale* d'Anne Berest, *L'Africain* de Le Clézio.
 - L'écriture pour survivre : *L'écriture ou la vie* de Jorge Semprun, *Si c'est un homme* de Primo Levi, *Les impatientes* de Djaili Amadou Amal .
- **Ecrire : une expérience sensible, une dimension artistique et expressive**
 - Dans la classe, le cahier d'écrivain accueille et nourrit la recherche de la construction de soi mais il permet également la découverte de la dimension artistique de l'écriture.
 - Les ateliers d'écriture poétique participent de l'expérience esthétique de l'écriture. Film *Ecrire pour exister* de Richard La Gravenese
 - Si l'écriture participe de la construction de soi, elle peut même être au service d'une sublimation de soi, un moteur d'épanouissement.

L'évaluation de la correction linguistique

Le jury rappelle que l'évaluation de la correction linguistique se fait par décompte de points : les candidats voient leur nombre de points obtenus en réponse aux questions diminuer en fonction du nombre d'erreurs orthographiques, syntaxiques ou lexicales commises.

Tout en reconnaissant que les candidats qui se présentent au CRPE ne sont pas des spécialistes du français, il n'en demeure pas moins qu'ils seront, après leur recrutement, les premiers à transmettre les rudiments de la langue aux élèves dont ils auront la charge et qu'à ce titre, leur expression et la langue qu'ils emploient doivent être aussi irréprochables que possible, tant au

niveau de la syntaxe, de l'orthographe (grammaticale et lexicale), que de la graphie, puisqu'ils sont amenés à être des modèles pour leurs élèves néo-scripteurs.

Les correcteurs sont parfaitement à même de distinguer une erreur exceptionnelle, due à un moment d'inattention ou à l'émotion lors de l'épreuve, d'une erreur souvent récurrente, marquant une méconnaissance totale ou partielle du fonctionnement de la langue.

Il est nécessaire de prendre le temps de vérifier régulièrement lors de la composition et de manière plus soutenue quelques minutes avant le terme de l'épreuve :

- la correction des accords (sujet/verbe, noms/adjectifs),
- la correction des conjugaisons,
- la correction des emplois des pronoms,
- l'absence de confusion entre les différents homophones (à/a ; ce/se ; son/sont...)
- toute autre erreur connue comme récurrente (par exemple, l'absence d'accent).

Pour ce faire, les candidats doivent apprendre à mieux gérer le temps afin de s'assurer d'une relecture effective, sereine et efficace avant la fin de l'épreuve, ce qui nécessite des entraînements à l'épreuve réguliers et en temps limité.

Concernant la rédaction des réponses, tout ne doit pas nécessairement être rédigé. Les questions techniques de grammaire et de vocabulaire peuvent conduire les candidats à proposer une réponse sous la forme d'une phrase averbale ou une réponse tabulaire. En revanche, les questions de réflexion sur le lexique (par exemple, II, 3.) ainsi que la question III appellent des réponses intégralement rédigées (les titres des parties doivent l'être dans l'écrit argumentatif et intégrées à la rédaction des paragraphes). C'est sur ces parties à rédiger intégralement qu'est évaluée la correction linguistique, ce qui ne dispense pas les candidats à veiller à l'orthographe par ailleurs.

En ce qui concerne la présentation, on attend un guidage graphique et logique du lecteur soigneusement assuré, lui permettant de se repérer à tout moment dans la copie. Certains candidats emploient de façon très aléatoire les retours à la ligne et les sauts de ligne dans leur écrit de réflexion. Les retours à la ligne, marqués par des alinéas, matérialisent les changements de sous-parties au sein d'une grande partie. Un saut de ligne matérialise le passage de l'introduction à la première grande partie, d'une grande partie à l'autre et de la dernière grande partie à la conclusion. Il ne faut pas de saut de ligne entre les sous-parties. Il convient enfin d'encourager l'emploi de connecteurs logiques permettant d'articuler les grandes parties et les sous-parties ainsi que les arguments.

Le jury tient à souligner qu'un certain nombre de candidats ont admirablement réussi cette épreuve et que cette réussite ne doit rien au hasard mais à une préparation minutieuse, régulière et rigoureuse. L'épreuve n'est pas hors de portée, il s'agit simplement de s'y préparer

avec assiduité. La clé réside sans doute dans une fréquentation quotidienne et assidue des textes et une réflexion permanente sur les thèmes qui s'y déploient. Le fait de tenir, par exemple, un carnet de lecteur peut, par ailleurs, aider les candidats à conserver une habitude d'écriture en lien direct avec la littérature, ce qui ne peut que leur être profitable pour leur préparation, mais également pour leur futur métier d'enseignant.

Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission : Sylvie DE ALMEIDA – IA-IPR , M. Julien CORDEIRO – IEN

Remarques et conseils généraux

Depuis la session 2022, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité du CRPE en mathématiques est composé d'exercices indépendants permettant d'apprécier les compétences disciplinaires dans le domaine des mathématiques.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.

Comme pour les éditions précédentes, dans leur très grande majorité, les candidats ont bien compris la nécessité de bien organiser et de présenter avec soin leur copie. La clarté de la présentation et de la rédaction permet de projeter un candidat en tant qu'enseignant qui devra mobiliser ces savoir-faire au cours de l'exercice de son métier.

Certains candidats écrivent hors du cadre. Lors du scan des copies, ce point devient problématique et les pénalisent. Si les candidats peuvent aborder les parties ou les questions dans l'ordre qu'ils souhaitent, il est cependant attendu un référencement clair et précis des exercices et des questions. Il faut également veiller à aérer la rédaction. Beaucoup de candidats ont une orthographe très correcte, les correcteurs soulignent des progrès d'année en année, mais quelques-uns continuent de se distinguer par des fautes d'orthographe grammaticale récurrentes et inacceptables de la part d'un futur enseignant. Il faut aussi veiller à la

ponctuation, aux majuscules et aux accents. La maîtrise du langage mathématique est aussi un attendu de cette épreuve. Un temps de relecture s'impose en fin d'épreuve, cela doit être anticipé par les candidats.

Certaines copies témoignent d'un solide parcours mathématique (programmation, exposé du raisonnement, calcul littéral), cependant, les réponses doivent être développées avec soin. Il faut être bien explicite et détailler ses réponses, surtout lorsque les questions peuvent paraître basiques ou évidentes, pour ne pas perdre des points très accessibles. Le jury regrette que les réponses à de nombreuses questions soient directement données sans justifications mathématiques rigoureuses ou sans détailler les calculs, même si cela n'est pas explicitement demandé. Communiquer est l'une des six compétences mathématiques, le candidat ne doit pas supposer que le correcteur comprendra les implicites.

L'utilisation des symboles « environ » et des arrondis n'est pas satisfaisante dans bien des copies. Pour un grand nombre de candidats, les calculs intermédiaires sont menés avec des valeurs approchées, les erreurs s'accumulent. L'utilisation du symbole " $\approx$ " n'est pas du tout automatisée et les arrondis peuvent être faux. Ces erreurs interrogent sur la compréhension de la notion de valeur exacte et de valeur approchée. Les connaissances sur les notions de nombres rationnels ou décimaux ne sont pas toujours bien stabilisées.

Enfin, le jury rappelle l'importance de bien lire les sujets, qu'une vigilance est attendue de la part des candidats comme ces futurs professeurs l'exigeront de leurs élèves lorsqu'ils seront en classe.

Comme les années précédentes, les outils numériques pourraient être mieux maîtrisés, ils sont incontournables dans l'exercice du métier de professeur des écoles.

Remarques et conseils concernant chaque exercice :

Exercice 1 :

➤ Compétences évaluées :

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle et qui est modélisée ;
- Mobiliser une formule de calcul de périmètre, d'aire ou de volume ;
- Être capable de faire des conversions de volumes ;
- Maîtriser en statistiques les indicateurs de position et de dispersion.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

Cet exercice a été dans l'ensemble bien réussi par les candidats. Cependant les correcteurs notent que de nombreux candidats ne connaissent pas la formule permettant de calculer le périmètre d'un cercle ou n'ont pas reconnu une situation dans laquelle il fallait la mobiliser. Certains confondent le calcul du périmètre d'un cercle avec le calcul de l'aire d'un disque. Le

nombre π est assimilé à sa valeur approchée 3,14, d'une façon générale, les candidats ne distinguent pas les valeurs exactes et les valeurs approchées.

Comme chaque année la conversion en litres est problématique. Les unités ne sont pas toujours bien précisées dans la partie A, comme dans la partie B.

La courbe correspondant au remplissage du pluviomètre d'Inès n'est pas souvent reconnue.

Pour la partie statistique plus abordable, il fallait bien veiller à mener les calculs jusqu'au bout sans erreur et à bien les détailler. La détermination de la médiane nécessitait d'être bien justifiée, certains candidats ne prennent pas le temps de répondre précisément aux questions posées. L'intention de l'auteur du sujet était de distinguer indicateur de position et indicateur de dispersion. Même si cette question n'était pas directement posée, la différence entre une bonne copie et une très bonne copie s'est faite sur la capacité du candidat à prendre du recul sur les calculs effectués.

Exercice 2 :

➤ Compétences évaluées :

- Savoir justifier si une réponse est juste ou fausse, être en capacité de mener un raisonnement général ou de mobiliser un contre-exemple à bon escient ;
- Connaître la nature des différents nombres et savoir la caractériser ;
- Déterminer l'expression algébrique d'une fonction affine ;
- Identifier les attendus d'un problème de géométrie et le théorème adapté qui va permettre sa résolution.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

Dans cet exercice les réussites sont variables d'un candidat à un autre. Ceci peut refléter la diversité des compétences évaluées et des niveaux de préparation des participants dans les domaines abordés. Des réponses ne sont pas cohérentes, le candidat peut répondre vrai, mais démontrer que c'est faux ou vice-versa. Par ailleurs, pour démontrer qu'une proposition est vraie, le recours aux exemples est malheureusement courant. Certains confondent les notions de nombre décimal et de nombre rationnel, mais aussi celles de quotient et de produit. Quelques-uns ne parviennent pas à caractériser les nombres entiers naturels impairs. Globalement, démontrer que le produit de deux entiers naturels impairs était un entier naturel impair a été source de difficulté.

Les connaissances de base sur les fonctions affines doivent être mieux maîtrisées, comme la définition de ce qu'est un coefficient directeur et une ordonnée à l'origine, passer du registre graphique au registre algébrique n'est pas fluide.

Dans la dernière question, le théorème de Thalès pouvait être mobilisé, mais les correcteurs notent que peu de candidat établissent que les droites sont parallèles avant de l'appliquer.

Exercice 3 :

➤ Compétences évaluées :

- Lire et comprendre une expérience aléatoire et la modéliser pour calculer des probabilités ;
- Calculer la probabilité d'un événement.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

Le patron d'un cube est largement connu mais les tracés sont imprécis, de plus il fallait veiller à appliquer le bon coefficient d'agrandissement.

Dans la modélisation de l'expérience aléatoire, certains candidats oublient de distinguer les deux dés ou construisent un arbre de probabilité mais ne notent pas les sommes correspondant à chaque couple de résultats de lancers de dés réalisés. Sur quelques copies, le cardinal des ensembles est confondu avec la probabilité.

La partie C n'est pas toujours traitée.

Exercice 4 :

➤ Compétences évaluées :

- Mobiliser une formule de calcul de périmètre ;
- Calculer une vitesse ;
- Convertir des vitesses ;
- Comprendre et saisir une formule dans un tableur ;
- Savoir calculer une moyenne pondérée ;
- Reconnaître et exploiter une situation de proportionnalité ;
- Manipuler des expressions littérales ;
- Résoudre une équation, un système d'équations.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

L'exercice 4 a un taux de réussite variable parmi les candidats. Certaines questions bien réussies peuvent manquer de justifications pour les calculs. Les unités ne sont pas toujours indiquées voire fausses. Lorsque les arrondis sont introduits trop tôt les résultats sont faussés. Dans le calcul en pourcentage de la distance supplémentaire parcourue par Lola, le total de référence

est fréquemment faux, le calcul est fait par rapport à la distance 825 m, au lieu de la distance 700 m.

La syntaxe des formules du tableur n'est pas maîtrisée, alors que cette question est fréquente depuis plusieurs années dans les sujets du CRPE.

Pour la partie statistique plus abordable, il fallait bien veiller à mener les calculs jusqu'au bout sans erreur et à bien les détailler. Les notions de moyenne effective et de moyenne pondérée sont confondues.

La partie C n'est pas traitée par de nombreux candidats. La modélisation du terrain ne prend parfois pas en compte les deux demi-cercles dont le calcul de la longueur pose des difficultés, ainsi que la manipulation d'expressions littérales.

Exercice 5 :

➤ Compétences évaluées :

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle ;
- Savoir dénombrer ;
- Manipuler des expressions littérales ;
- Résoudre une inéquation ;
- Lire et comprendre un algorithme ;
- Utiliser le logiciel Scratch ;
- Appliquer le théorème de Pythagore pour calculer une longueur manquante dans un triangle rectangle.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

L'exercice 5 a été compliqué pour beaucoup en particulier dans les questions liées à l'utilisation du géoplan et à la résolution de la question "scratch". Les difficultés rencontrées dans ces sections indiquent un besoin potentiel d'une meilleure préparation dans ces domaines spécifiques.

Dans le détail, les constructions du trapèze ont été bien réussies, démontrant une compréhension adéquate des concepts géométriques et celles portant sur les périmètres et les surfaces ont été abordées avec succès par la majorité des candidats.

Certains candidats ont confondu les picots et les carrés, il fallait prendre le temps de s'approprier la consigne avant de s'engager. La mise en inéquation et la résolution ont pu poser des difficultés. La solution donnée est décimale alors que celle qui est attendue est entière.

Le logiciel Scratch n'est pas connu, parfois la question n'est pas du tout traitée. Une ressource [Scratch](#) en ligne est disponible pour tous, cette question tombe fréquemment dans les sujets du CRPE ces dernières années.

Epreuve écrite d'application :

- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Sciences et technologie ;
- Arts.

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Référente de l'épreuve d'application : Sandrine BAYET – IEN

Epreuve d'application Histoire – Géographie, Enseignement moral et civique :

Responsable de la commission : Sophie RICHERD, IA-IPR

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports des années précédentes, depuis la session 2022 ; il a pour objectif de guider les candidats dans une bonne appréhension de l'épreuve.

La correction des copies a été abordée avec bienveillance par les correcteurs, et sans attente d'une expertise scientifique importante, ni en histoire ni en EMC. Il s'agissait d'identifier des futurs professeurs ayant un socle de connaissances et de culture générale, et sachant lire les programmes, tout en faisant preuve d'une réflexion actualisée sur ces disciplines.

- **La présentation de l'épreuve**

L'épreuve, sur 20 points, comprenait deux composantes : pour cette session, la première partie en histoire comptait pour 14 points et la seconde en Enseignement Moral et Civique pour 6 points.

L'ensemble du dossier documentaire s'organisait autour du parcours de vie de Simone Veil. Parmi les dix documents se trouvaient : deux extraits des programmes d'histoire et EMC cycle 3 ; des documents iconographiques dont des extraits de bandes dessinées, une photographie de Simone Jacob enfant, un récépissé du commissariat de police pour le recensement des Juifs

au nom de Simone Jacob ; un extrait de l'ouvrage autobiographique de Simone Veil ; un extrait de son discours d'intronisation au Parlement européen ; une photographie de la cérémonie d'entrée au Panthéon de Simone Veil ; puis deux documents relatifs au thème de l'égalité entre les filles et les garçons, avec une affiche lauréate du concours du CLEMI « Zéro cliché » et une proposition de loi du concours du Parlement des enfants, ayant pour thématique l'égalité des femmes et des hommes dans le sport.

Pour traiter la composante histoire, les candidats devaient d'abord montrer comment le personnage de Simone Veil est un appui pour enseigner le thème 3 d'Histoire en classe de CM2, « La France, des guerres mondiales à l'Union Européenne ». Ils devaient effectuer une réflexion scientifique et didactique pour montrer comment le recours aux témoins du passé facilite l'apprentissage de l'Histoire. Dans un deuxième temps, les candidats devaient proposer un plan de séquence relative au repère annuel « Deux guerres mondiale au XXème siècle » à partir de Simone Veil ; en précisant pour chaque séance, son titre, les compétences et les connaissances travaillées, les documents exploités et en justifiant ces choix. Puis ils devaient choisir de présenter une séance particulière de cette séquence et utiliser un extrait des bandes dessinées sur Simone Veil, en justifiant ce choix et détaillant l'exploitation pédagogique, avec une proposition de trace écrite.

Pour la composante EMC, les candidats devaient détailler une séance pour la classe de CM2, durant laquelle ils exploitent l'un et/ou l'autre des deux documents proposés, sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons.

Il s'agissait donc d'un sujet bien accessible à l'ensemble des candidats, sans grande difficulté de prime abord ; mais dont **les consignes précises et détaillées nécessitaient une démarche rigoureuse et leur application en totalité**, notamment en veillant à **bien effectuer les justifications des choix didactiques et pédagogiques, ainsi que la réalisation d'une trace écrite**. Dans la plupart des copies, les candidats avaient une connaissance générale du sujet qui leur permettait d'appréhender le corpus documentaire ; mais le jury a observé que, trop souvent, Simone Veil faisait l'objet des apprentissages, au lieu de servir d'appui pour construire des connaissances plus globales sur la seconde Guerre Mondiale ou sur la construction européenne. En ce qui concerne l'exploitation pédagogique, les candidats maîtrisaient généralement le terme de « séquence » et proposaient un nombre de séances souvent pertinent ; cependant des difficultés de compréhension de consignes ont été relevées fréquemment : ainsi, certains candidats sont restés dans le descriptif des documents proposés, sans présentation ni justification de leur choix ; il y a eu peu de traces écrites proposées de façon explicite dans les copies.

En EMC, l'exploitation pédagogique par le débat a été choisie par de nombreux candidats : cette mise en activité est souvent pertinente, à condition cependant que les élèves aient à

répondre à une question et que cette mise en débat soit réfléchie, encadrée et fasse l'objet d'un bilan et d'une synthèse.

- **Les attendus des correcteurs**

Il s'agissait, pour les candidats, de faire preuve d'une **certaine maîtrise disciplinaire** (afin d'éviter des confusions de concepts), de montrer leur bonne compréhension des programmes et de manifester des qualités didactiques et pédagogiques.

Le jury a valorisé les candidats capables de concevoir des **séquences réaliste, progressives** qui ne négligent aucun aspect du thème, **définissent bien le contexte didactique et les objectifs d'apprentissage** ; elles décrivent **de façon explicite l'activité des élèves et le rôle de l'enseignant**.

L'analyse doit aussi **mettre en lien les documents**, et ne se limite pas à la simple description de chaque document. Il convient donc **d'effectuer une présentation problématisée du sujet et des différents documents**, montrant en quoi ces documents sont intéressants pour traiter le sujet donné.

Une bonne copie comprend aussi une séquence et des séances faisables en classe, avec une réelle connaissance de ce qui est attendu d'un élève de cycle 3. Les propositions faites aux élèves sont variées avec des séances où le candidat propose **des activités concrètes, aux diverses modalités** (travail en classe entière, individuel ou en groupes...), qui sont bien **adaptées au niveau des élèves** et prennent en compte l'hétérogénéité des classes.

L'important est que la liste des objectifs d'apprentissage et des compétences travaillées soit plausible, mesurée, adaptée à l'âge des élèves, à la durée de la séance, au thème de celle-ci. Il s'agit pour les candidats, non de faire preuve d'une longue expérience qu'ils n'ont pas, mais de témoigner de bon sens et de cohérence.

La **rédaction d'une trace écrite précise** était attendue, éventuellement co-construite avec les élèves ; les consignes données aux élèves doivent être clairement énoncées.

La lisibilité, la précision du vocabulaire, la qualité de l'expression et de l'orthographe des candidats ont été prises en compte dans la notation globale. Le jury a apprécié les copies présentant dans l'ensemble un bon niveau d'expression, une orthographe et une grammaire correctes ; ce qui est le cas de la plupart des copies. Néanmoins, pour plusieurs candidats, la maîtrise de la langue est à perfectionner (nombreuses fautes d'orthographe, notamment pour les accords) ; une relecture attentive des copies en ce sens est fortement conseillée.

Il n'y a pas de prescription particulière en ce qui concerne **les formes de présentation et de rédaction** (notamment de la séquence, de la séance et de l'exploitation des documents) : de façon générale l'ensemble des propos doit être **rédigé de façon structurée et organisée** ; une introduction sur le sujet est appréciée ; il est aussi **possible d'y inclure un tableau d'organisation d'une séquence**.

Un tableau ou une carte mentale bien organisés, permettent de **construire une réponse claire**, mettant en parallèle les séances, les compétences visées, les objectifs d'apprentissage, les exploitations pédagogiques attendues et les documents utilisés. Cependant, la priorité reste le fond et non la forme de restitution.

Pour la composante histoire, dans un premier temps, on attendait des candidats qu'ils mettent en lien de façon explicite les éléments du programme et la biographie de Simone Veil (rescapée du génocide des Juifs et actrice de la construction européenne). La réflexion des candidats sur le recours aux témoins et acteurs du passé, pouvait aborder de façon non exhaustive divers objectifs tels que le fait **d'incarner l'Histoire** auprès des élèves, et donc de donner du sens à son apprentissage, la constitution de repères historiques, le rôle des femmes dans l'Histoire, les enjeux mémoriels avec la « panthéonisation ».

Pour répondre à la deuxième question, le candidat devait proposer **une séquence construite de manière cohérente, ayant pour bornes chronologiques** les deux guerres mondiales et comprenant :

- des **objectifs d'apprentissages clairs et annoncés**, (par exemple, faire comprendre aux élèves que la France a connu deux conflits mondiaux et que ces conflits ont été marqués par une violence extrême et massive), la mention des connaissances visées, la définition des notions et concepts travaillés ;
- **un nombre et un choix de compétences réalistes** parmi lesquelles : analyser un document, extraire des informations d'un document, produire une trace écrite, produire un récit historique, savoir identifier des sources, etc... ;
- un déroulé de séquence détaillé, comprenant des **titres de séance explicites**, la durée envisagée,
- **un nombre raisonnable de documents, adaptés** à l'âge des élèves (ici en CM2). Les correcteurs ont apprécié la pertinence du choix des documents en fonction des objectifs retenus.

Des écueils à éviter : traiter les deux conflits séparément, avec une chronologie trop détaillée des différentes étapes, l'exhaustivité sur les thématiques qui sont seulement évoquées et abordées.

En ce qui concerne la troisième question, la construction d'une séance à partir d'un extrait des bandes dessinées du dossier documentaire, on attendait du candidat :

- qu'il **justifie sa réponse** en expliquant l'intérêt de l'extrait choisi ;
- qu'il précise ses objectifs de connaissances et de compétences (éventuellement déjà évoqués dans la question 2) ;
- qu'il présente l'intérêt du dispositif pédagogique choisi et une exploitation pédagogique détaillée qui montre les élèves en activités et le rôle de l'enseignant.
- qu'il propose une trace écrite selon des formes diverses : texte, carte mentale, tableau, etc..., et qui soit réaliste et adaptée à l'âge des élèves.

Pour la composante EMC, les candidats devaient détailler une séance en exploitant le document 9 et/ou le document 10 du dossier documentaire.

On attendait alors du candidat :

- qu'il mentionne la référence au programme d'EMC et de deux de ses finalités : respecter autrui ; acquérir et partager les valeurs de la République ;
- qu'il **énonce des objectifs de séance** (connaissances, compétences travaillées) et qu'il mentionne **notamment des compétences psycho-sociales, cognitives et civiques**, telles qu'apprendre à penser, développer l'altérité... ; les deux documents pouvaient servir de point d'appui pour mettre en œuvre des actions pour lutter contre les stéréotypes de genre, les discriminations, le harcèlement, l'homophobie ;
- qu'il présente une séance s'appuyant sur les documents, les exploite de façon pertinente et qu'il **parte de l'analyse de situations concrètes** ;
- **la maîtrise des termes utilisés** tels que l'égalité, les discriminations, les stéréotypes et préjugés, l'homophobie, le harcèlement... ;
- une séance qui permette de comprendre **ce que font les élèves, ce que fait le professeur** ;
- et **une production adaptée aux élèves**.

- **Les éléments de valorisation**

Sur le plan didactique, le jury a particulièrement apprécié **la réelle prise en compte du corpus documentaire**, avec une présentation et **un regard critique sur les documents** et leur nature (l'évocation du point de vue par exemple), ainsi que des propositions pertinentes d'utilisation de **documents hors corpus** adaptés à l'âge des élèves et qui témoignaient d'une maîtrise scientifique du sujet. La présence d'un questionnement précis pour présenter les documents (notamment sur la nature et la source) et pour étayer la lecture des documents a aussi été valorisée.

Quelques **éléments de réflexion historiographique** sur le rôle du témoin ont été apportés par de rares candidats et auraient eu un intérêt particulier dans cette épreuve.

On pouvait également mener une **courte réflexion sur l'usage de la BD** dans l'enseignement de l'histoire, mentionner son intérêt didactique car ce support donne à voir une réalité historique et facilite la compréhension et l'appropriation des savoirs historiques pour les élèves.

Des ouvertures et des prolongements intéressants ont été présentés en lien avec l'histoire locale ou en interdisciplinarité (EPS, Arts, Lettres, Parcours éducatifs). Certains candidats ont essayé de proposer une vraie réflexion autour du travail de mémoire proposant notamment une sortie de terrain (par exemples, Izieu, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, les monuments aux morts des différentes communes). Un travail sur des documents d'archives (numériques, locales, familiales) était aussi envisageable.

D'un point de vue pédagogique, le jury a été sensible à la volonté de **diversifier les situations d'apprentissage** (certains candidats ont proposé l'utilisation d'outils numériques) et de prendre en compte la différenciation et la remédiation.

Une réflexion très pertinente sur la place de l'élève et le rôle du professeur, associée à une bonne connaissance du fonctionnement de la classe, et particulièrement à la prise en compte de l'âge et de la **sensibilité des élèves** sur un sujet difficile comme la Shoah, ont aussi été mises en valeur. Certains candidats ont aussi fait des propositions **d'évaluations cohérentes et pertinentes** et ont parfois mené une réflexion sur la mémorisation et l'appropriation des connaissances par les élèves.

En EMC, plusieurs candidats ont eu le souci de partir de la réalité concrète des élèves, notamment dans l'utilisation de l'espace de la cour de récréation entre les filles et les garçons. Des activités qui placent les élèves en situation de coopération et de mutualisation, favorisant les échanges d'arguments et la confrontation des idées ont aussi été appréciées.

L'insertion de la séance d'EMC dans le Parcours Citoyen, notamment à l'échelle de l'établissement scolaire, a également constitué un élément valorisant pour quelques copies.

On aurait pu aussi mener une réflexion sur la conquête des droits des femmes et faire le lien avec le parcours de Simone Veil, notamment la loi de 1975 et d'autres éléments de l'actualité.

Enfin, le bon usage des concours scolaires et la présentation des deux concours mentionnés dans les documents étaient également des pistes intéressantes à proposer.

- **Les faiblesses des copies insuffisantes**

Au-delà de la présence de quelques copies très faibles et succinctes, le jury rappelle ici l'importance de traiter les consignes dans leur totalité : le temps imparti de l'épreuve est suffisamment conséquent pour que les réponses ne soient pas superficielles, ni bâclées, ni partielles (exemple de la trace écrite, attendue mais peu réalisée ; questions 1 et 2 trop détaillées au détriment des questions suivantes).

Plusieurs candidats ont rencontré **des difficultés dans la lecture des programmes** et dans la construction de séquences cohérentes prenant en compte les deux conflits mondiaux, la Résistance et le génocide des Juifs. Souvent les candidats n'ont pas traité la première guerre mondiale ou ont traité les conflits de manière séparée. Certains méconnaissaient les programmes des différents cycles et ont proposé de faire une évaluation-diagnostique sur les connaissances des élèves sur la deuxième Guerre Mondiale (jamais étudiée auparavant).

Des difficultés d'appréhension des bornes chronologiques pour la séquence et la séance en histoire ont été constatées. Dans un travail d'histoire, il doit y avoir des repères spatiaux-temporels : trop peu de candidats « bornent » leurs connaissances à partir de dates importantes (1939-1945, 1914-1918 à minima sur ce sujet).

Le jury regrette un certain manque de culture historique et une imprécision du lexique utilisé par certains candidats, ainsi que la difficulté à identifier les notions et à les définir : les imprécisions ou confusions étaient parfois importantes sur le vocabulaire (en histoire notamment) ou concernant les faits historiques. Très peu de candidats ont démontré la présence de connaissances historiques au-delà de celles présentes dans les documents du corpus documentaire ; peu, également, ont été capables de réaliser un point notionnel tant en histoire (Shoah, génocide par exemples) qu'en EMC (discriminations, égalité en droits).

Le manque de justifications et d'analyse réflexive est aussi récurrent, aussi bien dans les choix pédagogiques que dans l'utilisation des documents : on a ainsi constaté l'absence de questionnement sur leur nature ou la paraphrase des sources des documents ; certains candidats sont restés dans l'interprétation ou le descriptif des documents ; d'autres ont évoqué un travail sur certains supports, des photographies par exemple, mais sans préciser ce qu'elles montraient.

Plusieurs copies étaient superficielles et **peu rigoureuses sur le plan méthodologique**, présentant des séances mal articulées et difficilement faisables en classe (trop ou trop peu de séances / absence d'indication de durée des exercices proposés) ou encore pas assez détaillées dans leurs propositions d'activités concrètes ; les séances proposées ne correspondaient pas au titre de la séquence et ne respectaient pas le bornage chronologique annoncé.

On retiendra que l'absence de problématique pour la séquence, et pour les séances, nuit à la structure et à la cohérence de l'ensemble. De même **l'absence des descripteurs des compétences travaillées** par les élèves n'a pas permis de définir des objectifs clairs.

Dans certaines propositions, l'activité des élèves était peu lisible et les candidats ne se projetaient pas dans une posture d'enseignant. Trop souvent, les **objectifs pédagogiques étaient implicites voire absents** et les élèves n'étaient pas partie prenante de la construction des apprentissages : soit ils construisaient tout seuls en cherchant des informations, soit l'enseignant intervenait seul et les élèves demeuraient passifs.

Des concepts pédagogiques ont été parfois évoqués sans réelle précision ni appropriation par les candidats par exemples à propos de la différenciation, d'une trace écrite co-construite, de l'interdisciplinarité ou encore des parcours éducatifs de l'élève.

D'autre part, plusieurs candidats ont proposé **des activités irréalisables** ou discutables pour des élèves de cycle 3 : par exemples, reconnaître le portrait de Simone Veil pour commencer une séance, un débat sur la déportation ; d'autres candidats ont noté des titres difficiles à comprendre pour des CM2 (exemple « la Der, des der »).

L'EMC a parfois été traitée trop rapidement et de façon moins aboutie : des phrases non terminées, des séances très insuffisamment détaillées avec notamment une absence de présentation du travail de l'élève et du professeur et une paraphrase des documents.

- **Conclusion**

Pour cette année encore, on retiendra que cette épreuve ne présentait pas de difficulté majeure et ne nécessitait pas d'érudition particulière, mais seulement **une maîtrise et une connaissance actualisée des notions principales des programmes de nos disciplines**. Des candidats sérieux, bien préparés par un travail régulier, ont alors obtenu de très bons résultats en faisant preuve de **réflexion, d'intérêt et de bon sens**.

Le jury conseille donc aux futurs candidats de lire attentivement les attendus de l'épreuve, d'identifier et de s'approprier les principales notions et les repères spatiaux-temporels essentiels de nos disciplines, et de s'entraîner fréquemment à produire des séquences à partir des programmes.

Ils veilleront aussi à mettre à profit les diverses observations effectuées en classe et les conseils prodigués par des professeurs expérimentés, pour donner du sens et de la cohérence à leurs séquences, et ainsi proposer des mises en œuvres réalistes et appropriées.

Epreuve d'application Sciences et technologie :

Responsable de la commission : Myriam VIAL – IA-IPR

L'épreuve écrite d'application est la troisième des épreuves d'admission. Le domaine sciences et technologie est choisi par le candidat le jour de l'épreuve, qui dure trois heures. Le sujet, national, se compose d'un dossier de documents issus de travaux de recherche et de documents pédagogiques. L'épreuve est notée sur 20 points ; une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

- **Présentation du sujet**

Le sujet de cette session comporte trois parties indépendantes relatives à un thème commun : l'escrime, un sport olympique - thème en phase avec l'actualité, faisant appel à plusieurs domaines des sciences et technologie de manière indépendante. Il s'agit ici pour les candidats d'aborder :

- l'alimentation du sportif et les adaptations de l'organisme à l'effort physique ;
- des innovations technologiques liés à la pratique de l'escrime : repérage des touches et affichage des scores ;
- des matériaux utilisés pour l'équipement des escrimeurs.

Il permet au jury d'évaluer à la fois les connaissances scientifiques des candidats, leur capacité à interpréter des données documentaires, à argumenter, à exploiter des productions d'élèves, à produire des écrits scientifiques ainsi que des traces écrites destinées aux élèves. Les candidats doivent proposer une problématique et identifier les étapes d'une démarche d'investigation.

L'usage de la calculatrice est interdit ; un calcul est attendu.

- **Traitement du sujet par les candidats**

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière. Pour une grande majorité de candidats, il a été traité dans le respect de l'ordre des parties et des questions. La qualité des copies est satisfaisante, même si elles révèlent des fragilités diverses selon les candidats.

Les documents à exploiter sont variés, leur étude se fait au travers de 24 questions, 13 à visée scientifique et 11 relevant de la pédagogie ou de la didactique des sciences. La question 15 a été neutralisée, conformément aux instructions nationales.

Le jury relève des copies où l'écriture, la syntaxe, ainsi que l'orthographe et la grammaire sont mal maîtrisées. Il est rappelé que des réponses précises, synthétiques et argumentées sont attendues, car elles témoignent de compétences de communication ainsi qu'une maîtrise des contenus, compétences indispensables à tout enseignant.

Les candidats ont tendance à ne pas analyser les informations apportées par les documents.

Une part importante se limite à la description, voire à la simple paraphrase. Lorsque les questions exigent plusieurs éléments de réponse, il est fréquent que la réponse soit incomplètement renseignée. Les argumentations, lorsqu'elles sont présentes, sont de qualité et complètes, mais certaines manquent de précision, car le domaine traité n'est pas assez connu par le candidat.

Quelques cas de hors sujet ou de réponses très partielles témoignant d'une lecture trop rapide des consignes. Par conséquent, le jury recommande aux candidats de lire l'intégralité du sujet et de porter une attention aux verbes d'action utilisés pour formuler les questions.

- **Connaissances scientifiques liées au sujet**

Elles sont globalement maîtrisées par les candidats. La première partie, relative aux sciences de la vie, est celle qui est le moins bien réussie. Certains candidats montrent parfois des connaissances inégales, ainsi, celles relatives à la digestion et à la circulation sont trop rarement maîtrisées. Les lacunes importantes sont regrettables, car les grandes fonctions sont à aborder en cycles 2 et 3. La lecture trop rapide des consignes a parfois entraîné des réponses trop longues avec des hors sujet.

La seconde partie est mieux réussie. Les candidats sont parvenus à fournir des réponses correctes dans l'ensemble. Les candidats en difficulté n'ont pas toujours maîtrisé les notions de circuit électrique ouvert ou fermé, ainsi que les symboles normalisés. Il est dommage que des candidats n'aient pas su s'appuyer sur le programme publié au Bulletin

Officiel ; des confusions apparaissent entre les connaissances et compétences associées et les attendus de fin de cycle.

La troisième partie du sujet est assez bien réussie. Cependant, le jury regrette que des copies montrent que les candidats ont été déstabilisés par l'interdiction de la calculatrice. La technique de la division a posé problème à certains candidats, alors qu'il s'agit d'un calcul simple.

Les connaissances scientifiques mal maîtrisées ternissent la qualité des analyses plutôt bien menées.

D'un point de vue pédagogique et didactique, de trop nombreux candidats n'ont pas réussi à formuler une problématique. Par contre, les étapes de la démarche d'investigation ont plutôt été bien identifiées ; c'est un point positif. En réponse à la question 20, le jury relève que trop de propositions de trace écrite ne sont pas adaptées au niveau des élèves de CE2, par une formulation trop complexe et un vocabulaire peu adéquat.

- **Conseils aux futurs candidats**

- Avoir une bonne connaissance des programmes et attendus des cycles 1 à 4 et savoir lire les programmes publiés dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale ;
- Maîtriser scientifiquement les contenus enseignés, cela permettra une rédaction de réponses à l'aide d'un vocabulaire scientifique précis et rigoureux ;
- Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche scientifique, d'une démarche d'investigation, d'une démarche expérimentale et/ou une démarche technologique ;
- Travailler la didactique et la pédagogie liées aux sciences, afin d'être en capacité de se projeter dans l'acte d'enseigner ;
- Distinguer objectifs d'apprentissage et compétences ;
- Lors de la rédaction de la copie, le candidat portera son attention sur les points suivants :
 - o la rédaction des réponses : elles doivent être courtes et précises, en adéquation avec les verbes de consignes ;
 - o ne pas oublier des éléments de réponse lorsque la question est multiple ;
 - o la relecture de la copie afin de limiter les erreurs d'orthographe et de grammaire, prises en compte dans l'évaluation ;
 - o la réalisation de calculs simples (sans calculatrice).

Epreuve d'application Arts :

Responsable de commission : Norbert MAISSE – IA-IPR

2024 est la troisième session du concours rénové. Le sujet convoquait cette année l'éducation musicale au Cycle 3 et les arts visuels au Cycle 1.

L'épreuve, qui consiste à traiter obligatoirement les 2 composantes, proposait 2 sujets presque identiques, à une nuance près :

*A – En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une fiche de préparation **en vue d'une séance** relative au domaine de l'éducation musicale au cycle 3.*

B - En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une fiche de préparation dans le domaine des productions plastiques et visuelles pour une classe de cycle 1. Votre proposition devra être argumentée et vos choix seront justifiés.

Pour le domaine des arts plastiques manquait la mention précise d'une séance ou d'une séquence, ce qui a pu dérouter certains candidats.

Comme pour les sessions précédentes, les candidats ont relativement bien cherché à tirer parti des documents proposés et à respecter la demande expresse d'argumentation de la proposition et de la justification des choix.

Ce sont 359 candidats contre 308 en 2023 qui ont choisi l'épreuve d'application Arts cette année. Une seule copie a été rendue vierge.

La moyenne de l'épreuve est de 11,76, légèrement inférieure au 12 de la session 2023. 106 candidats (29,5%) obtiennent une note entre 15 et 20, dont 30 (12%) sont entre 18 et 20. Cette note maximale a été donnée 3 fois cette année.

- **Une épreuve préparée**

Les correcteurs remarquent que les candidats ont pris en compte les remarques faites dans les rapports des 2 années précédentes et font remonter une préparation sérieuse et rigoureuse. Dans la globalité, les 2 sujets ont été traités, parfois dans l'ordre B – A, selon l'appétence des candidats. Quelques copies ont pu être plus prolixes dans un domaine artistique que dans l'autre. Nous pouvons rappeler que les enseignements artistiques font partie du socle commun à l'école maternelle et primaire et qu'il n'est pas envisageable de faire l'impasse sur un domaine artistique sur les trois.

La composition des copies se rapproche des attendus avec une introduction, l'annonce du plan, le développement et une conclusion, le tout rédigé.

- **Des références aux documents à parfaire**

Les correcteurs notent une bonne connaissance des textes institutionnels, des programmes et des enjeux des deux disciplines.

Les aller-retours entre les documents proposés et l'argumentation sont encore perfectibles, et il reste encore trop de candidats qui n'utilisent que partiellement la totalité du corpus mis à leur disposition. Les correcteurs déplorent encore des copies dans lesquelles des notions, actions, situations sont mentionnées, mais sans explication aucune.

Nous pouvons rappeler qu'il n'appartient pas aux correcteurs de rassembler et organiser les éléments contenus dans une copie pour en faire un tout exploitable.

Les documents proposés doivent être mobilisés à bon escient dans l'argumentation, et peuvent être habilement complétés par des connaissances personnelles, surtout dans le cadre de l'élaboration d'une fiche de préparation.

Danger : arriver à l'écrit avec une trame toute faite et vide de sens pour y faire entrer au forceps des objectifs, des notions, des pratiques qui ne correspondent pas au sujet, voire qui sont irréalistes.

- **Elaboration d'une fiche de préparation**

La référence aux programmes officiels était un élément incontournable pour donner sens à la proposition du candidat.

La mise en contexte temporelle de la proposition, sa place au sein de la séquence et sa durée, étaient des éléments d'information indispensables. Dans ce sens, un degré de précision élevé dans la fiche de préparation était attendu : objectifs, étapes, durées, rôles, consigne.

Le commentaire de ces données devait éclairer les correcteurs sur les intentions du candidat placé dans le rôle d'un professeur en fonction, et sur la pertinence des propositions émises.

Les correcteurs ont apprécié la clarté de copies conjuguant une planification logique, des activités adaptées au niveau requis, une progressivité maîtrisée, le tout mis en valeur par une réflexion pédagogique du candidat clairement exposée par écrit.

Les correcteurs ont pu noter des propositions de séances ou séquences structurées, qui mettent en valeur l'interdisciplinarité et l'alternance des modalités d'organisations pédagogiques allant du travail individuel à la coopération.

Le fait de faire ou de voir une seule fois une activité ne suffit pas à construire chez l'élève des compétences. C'est cette notion de compétence qui distingue les bonnes (excellentes) copies des autres. S'il faut bien faire pratiquer les élèves, c'est en relation avec des objectifs visés et des compétences ciblées. Les activités proposées doivent présenter un intérêt au niveau de la recherche et de la créativité, et être en relation avec le niveau de Cycle spécifié dans le sujet. Le professeur n'est pas un simple animateur qui lance une activité.

Nous attirons l'attention des candidats à l'utilisation d'un vocabulaire précis et spécifique à chacun des domaines artistiques : pulsation et rythme ne sont pas par exemple des synonymes...

- **Quelques recommandations pour les futurs candidats**

- Veiller à la qualité graphique de l'écriture, la syntaxe, l'orthographe et la grammaire
- Veiller à la lisibilité de la copie
- Rédiger une introduction qui présente le sujet, la problématique et annonce le plan et une conclusion qui propose une synthèse de l'analyse et des prolongements possibles
- Penser à la pédagogie de projet et à la démarche de création
- Traiter entièrement les 2 sujets, quels que soient les domaines artistiques convoqués par les sujets
- Connaître les œuvres du programme limitatif, qui changent au fil des sessions, pour pouvoir s'en saisir efficacement

PARTIE IV - LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Epreuve orale de leçon en français et mathématiques :

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Français: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Mathématiques: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Coefficient 4.

Responsables de la commission :

Julia VUILLAUME – IEN référent français

Jacques ESCOT – IEN référent maths

L'épreuve de l'oral de leçon est structurée autour des deux domaines que sont les mathématiques et le français. Chaque domaine comporte donc un exposé à partir d'une consigne et d'un dossier, puis un temps d'entretien avec les membres de la commission.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat dans ces deux domaines, et pour l'ensemble des cycles de l'école primaire. **A ce titre, le jury recommande expressément aux candidats de prendre connaissance des programmes des cycles 1, 2 et 3.** Les connaissances didactiques

et pédagogiques doivent faire l'objet d'une préparation rigoureuse, un candidat ne sachant pas la différence entre le périmètre et l'aire n'est pas un candidat prêt à enseigner. Si une connaissance experte des programmes n'est pas attendue, le jury a pu constater que les connaissances relatives au cycle 1 (programme, enjeux, développement de l'enfant de 3 à 5 ans) étaient fréquemment insuffisantes, et cela malgré la mention de ce point de vigilance dans les rapports de jury des sessions précédentes. Par ailleurs, le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol et les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2. La lecture de ces éléments permettra en outre, aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles.

Cette épreuve permet aux membres des commissions d'apprécier la qualité réflexive des candidats lors des échanges de l'entretien, et par conséquent l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à entrer dans un dialogue constructif. Le jury souhaite rappeler que le fait de revenir et modifier la proposition initiale n'est pas un signal négatif, au contraire cela atteste de la capacité à ajuster sa réflexion.

Le jury rappelle aux futurs candidats de la session 2025 que le niveau langagier (vocabulaire, syntaxe, clarté des propos) doit être considéré à la hauteur des enjeux du métier d'enseignant. Le langage de l'enseignant doit être modélisant pour les élèves. La session 2024 a mis en exergue des niveaux langagiers insuffisants et incompatibles avec l'exercice du métier visé.

Le jury établit diverses recommandations afin de permettre aux candidats de mieux se préparer, celles-ci concernent la forme (exposé et entretien) et le fond (contenu, connaissances).

Conseils aux candidats :

La forme de l'exposé

- La **durée de l'exposé est établie à 10-15 minutes**. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé lors de l'évaluation. En revanche le jury déconseille au candidat de paraphraser les éléments du dossier, ou toute autre stratégie, qui viserait à gagner du temps. Un exposé d'une durée inférieure à 7 minutes n'est pas un signal positif.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) ne peut s'improviser. La préparation est donc essentielle afin de pouvoir compenser une situation de stress lié au concours. L'entraînement à cette épreuve doit également permettre de prendre conscience des tics de langage.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury invite les candidats à ne pas s'enfermer dans des présentations de séance très, voire trop, standardisées.
- Le candidat devra lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, il est cependant attendu du candidat qu'il puisse expliciter les choix opérés (document non utilisé). Le jury de la session 2024 invite les futurs candidats à une lecture attentive de la position de la séance dans la séquence (élément précisé dans la consigne).

- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend, dès cette introduction, que le candidat puisse faire preuve d'analyse.
- Le candidat veillera à s'exprimer dans un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.

Le contenu des leçons – exposé et entretien

- La connaissance des enjeux des cycles 1,2 et 3 est essentielle. **Les candidats doivent être en capacité d'explicitier les termes employés lors de la séance proposée, didactiques et pédagogiques.**
- Le jury recommande aux candidats d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de/en groupe, ateliers, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique clairement énoncé et de justifier ce choix. Par ailleurs, le candidat devra penser son rôle et sa place lors de ces différentes modalités. De fait, le candidat veillera à considérer l'activité de l'ensemble des élèves.
Pour les séances en cycle 1, le jury recommande aux candidats de considérer la classe entière, trop souvent les propositions envisagent uniquement des modalités en groupe.
- Le jury recommande aux candidats de structurer la séance telle une fiche de préparation et que les attendus institutionnels soient mis en perspective. Le jury recrute un futur professeur des écoles.
- Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles. Au même titre, le jury conseille aux candidats de prendre connaissance des guides institutionnels existants, ils synthétisent les enjeux didactiques et pédagogiques.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée par les candidats pour l'ensemble du parcours scolaire de l'élève du cycle 1 au cycle 3.
- Le jury recommande aux candidats d'être en capacité de définir les termes employés et de connaître les enjeux pédagogiques induits. Par exemple : *prérequis, recueil de représentations, institutionnalisation, mise en commun, hétérogénéité, différenciation* etc.
- Le jury conseille aux candidats de définir les durées des différentes phases en adéquation avec la temporalité réelle d'une classe, du moins d'éviter des séances d'institutionnalisation de 3 minutes par exemple.

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidats certains **écueils à éviter** lors de cette épreuve :

- Proposer des modalités pédagogiques éloignées de la réalité des classes : *une classe de petite section à 12 élèves n'est pas en adéquation avec la réalité, et ce même si cela permet d'envisager dans la proposition des ateliers avec quatre groupes de 3 élèves...*
- Les modalités envisagées dans la séance élaborée par le candidat ne sauraient se résumer à des tâches individuelles et un enseignement frontal. L'épreuve est basée sur l'élaboration de séances d'enseignement.
- **L'application d'une méthodologie, certes garante d'une structuration, n'est pas suffisante. Le jury attend de pouvoir apprécier l'enseignant en devenir, sa qualité d'analyse et de réflexion durant l'entretien.**

- Une séance qui évoquerait pas ou peu l'activité des élèves ne répond pas aux attentes de l'épreuve.
- L'utilisation de tous les documents du dossier, sans réflexion, n'est pas attendue. En revanche la justification des choix est une attente du jury.

Le jury rappelle aux candidats que le cadre de l'entretien est celui d'un échange, la posture et les qualités relationnelles ne doivent pas être minorées. Le candidat doit s'autoriser à réviser sa proposition, il pourra envisager des modifications de la séance proposée à la lumière des échanges.

Enfin, le jury souligne le fait que l'objectif est de permettre à chaque candidat d'exprimer son potentiel en lien avec la posture et les connaissances d'un professeur des écoles en devenir, et cela dans un cadre bienveillant.

Epreuve de l'oral d'entretien :

L'épreuve comporte deux parties.

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.
- La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Durée de préparation : 30 minutes

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignements.

Responsables de la commission :

Philippe SBAA – IA-IPR référent EPS

Brigitte PARRINI et Claire TOUGUI – IEN référentes CSP

Le jury remarque que la grande majorité des candidats arrive préparée à l'épreuve. Le jury attend une posture réflexive de la part du candidat, démontrant sa capacité à l'écoute, au dialogue et surtout à justifier ses choix. Le jury n'est pas à la recherche d'une réponse « juste » mais conduit le candidat, à partir de ses propositions, à produire des hypothèses réalistes et des pistes de réponses solidement argumentées. Pour cela, le candidat s'appuie sur des connaissances réglementaires et institutionnelles qu'il devra réinvestir dans un contexte nouveau éventuellement proposé par le jury.

Tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la capacité du candidat à s'exprimer et communiquer: fluidité du propos, niveau de langue employé, clarté de l'expression, aptitude à entrer dans un entretien. Il est apprécié du jury que les candidats s'assurent de la bonne compréhension du sujet ou des questions en entrant dans l'échange, partent des enjeux puis illustrent leurs propos. Le jury évalue tout au long de l'épreuve le caractère modélisant du langage employé par le candidat, indispensable à l'exercice du métier de professeur des écoles.

De même, le candidat, à travers sa prestation, **fait connaître et partage son niveau d'adhésion aux valeurs de la République.**

1. ENSEIGNEMENT DE L'EPS

Le jury souligne un niveau de préparation inégal des candidats. Il note la totale utilisation chez les meilleurs candidats des 15 minutes d'exposé. Il est attendu du candidat qu'il ne se limite pas à un ensemble de généralités concernant l'EPS mais qu'il traite l'activité physique, qu'il choisit, dans la logique du champ d'apprentissage en envisageant les trois dimensions constitutives de l'EPS : motrice, méthodologique et sociale. Il problématise le sujet en identifiant les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves, propose une ou des situations précises pour y remédier en étoffant ses propositions didactiques. Les propositions sont adaptées à l'âge des élèves et tiennent compte des connaissances scientifiques en matière de développement et de psychologie de l'enfant. Il envisage le temps de la séance au sein d'une séquence d'apprentissage plus longue (au moins une dizaine de séances). La sécurité des élèves doit impérativement être prise en compte dans les situations proposées.

Cadre de l'épreuve :

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant 15 minutes maximum puis sont interrogés par le jury sur le reste de la durée de l'épreuve, fixée à 30 minutes. Lorsque le candidat n'utilise pas l'entièreté des 15 minutes, le reliquat est reporté sur le temps d'échange, de sorte que la totalité de l'épreuve (présentation et échange) ait une durée de 30 minutes.

Les sujets proposés :

Le sujet précise le contexte d'enseignement :

- Un niveau de cycle et la classe
- Un attendu de fin de cycle des programmes
- Un constat d'un problème à caractère didactique et/ou pédagogique précis portant sur une observation des réponses que font les élèves au cours d'une situation d'apprentissage.

Quelques exemples de sujets sont annexés à ce rapport.

Ce qui est attendu du candidat :

Il est demandé aux candidats d'identifier le champ d'apprentissage au regard de l'attendu de fin de cycle libellé dans le sujet.

Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cependant, cette liberté de choix théorique est contrainte par le contexte d'enseignement et l'attendu de fin de cycle. Quoiqu'il en soit les candidats sont invités à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

Le jury attend des candidats qu'ils puissent, dans les réponses des élèves, identifier les aspects moteurs, développementaux et psychosociaux.

Le questionnement balaie les champs retenus par l'arrêté du 25 janvier 2021 : d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les prestations des candidats

Les meilleurs candidats savent analyser le sujet posé dans toutes ses dimensions et extraire une problématique claire et pertinente par rapport au constat décrit dans le sujet. Ils annoncent et développent un plan d'exposé structuré. A l'inverse, une lecture superficielle et l'absence de problématique formalisée conduisant à des propositions pré-formatées ou génériques voire hors-sujet, ne sont pas recevables.

Dans le domaine de l'expression orale, le jury fait le constat d'un bon niveau des candidats, avec cependant, la nécessité de développer encore la maîtrise du vocabulaire spécifique à l'éducation physique et sportive.

Le jury constate parfois un écart entre le niveau d'expression du candidat pendant son exposé et celui de l'entretien. La stratégie d'un exposé, trop préparé, voire formaté, dessert fortement le candidat.

L'entretien est mené par le jury avec l'intention d'instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de questions – réponses. Dans ce dialogue, le candidat s'attachera à prendre le temps de l'écoute pour considérer les questions posées et les pistes d'ouverture suggérées par le jury. Les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogations et invitent à une réflexion systémique.

Les propositions du candidat gagnent en pertinence si elles s'appuient sur des observations issues du terrain (observation de leçons d'EPS : stages, vidéos...).

Dans un temps contraint, le jury n'attend pas de réponse unique. Les propositions doivent être précises, concises et argumentées afin de pouvoir étendre le questionnement à tous les champs d'interrogation de l'épreuve.

Au travers l'exposé et l'entretien qui suit, les candidats expriment leur meilleur niveau de connaissance de la discipline EPS dans ses multiples dimensions :

- institutionnelles : textes réglementaires, socle, programmes
- pédagogiques : formes d'organisation, dispositifs d'apprentissages retenus, différenciation, liens avec les autres disciplines, et avec la maîtrise de la langue en particulier
- didactiques : objets d'enseignement, contenus d'apprentissage, progressivité des apprentissages
- éducative : enjeux, rôle dans la réussite scolaire, importance dans le développement de l'élève et dans la construction de sa culture physique et artistique et de la contribution dans l'éducation à sa santé.

Les contenus d'enseignement ne doivent pas se limiter aux seuls bienfaits de l'activité physique. Au-delà de la motricité, la proposition du candidat envisagera de manière incontournable les dimensions de l'apprentissage, méthodologique et social, vers la formation du futur citoyen.

Une stratégie d'enseignement explicite sera annoncée. Les situations mises en place doivent être différenciées et adaptées aux ressources des élèves. Montrer en quoi ces contenus d'enseignement permettent à l'élève de développer les compétences des programmes EPS et du socle commun, ne peut que valoriser la prestation du candidat. En l'absence de ces précisions, le jury pourrait penser que « la magie de la tâche » et l'effet du temps de pratique, suffisent à engendrer les transformations envisagées.

Le jury invite aussi les candidats à établir des liens entre l'EPS et les autres disciplines ou domaines d'enseignement. Les meilleurs candidats, dans le cadre de la polyvalence attendue du professeur des écoles, montrent une prise en compte de l'ensemble des apprentissages attendus à l'école primaire.

Le candidat admis présente les conditions d'une pratique de l'EPS en toute sécurité, de manière active et passive. Cette question de la sécurité ne peut être éludée par le candidat dès l'exposé. L'intégrité physique morale et affective des élèves doit être préservée.

La démarche pédagogique adoptée intègre les types d'interventions et de régulations de l'enseignant.

Le jury note la difficulté récurrente des candidats à appréhender les sujets relatifs au cycle 1 notamment au niveau de la connaissance des capacités motrices, cognitives, sociales et

langagières des élèves de cet âge. Il recommande aux futurs candidats de mieux appréhender le domaine « agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques ». Ils doivent être capables de décrire l'activité des élèves de trois à six ans.

Exemples de sujets proposés lors du CRPE 2024

Exemple N°1

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 1
 - Niveau de classe : Moyenne section (MS)
- Attendu de fin de cycle :

Mener l'enfant, tout au long de la scolarité maternelle, à développer un imaginaire corporel, sensible et singulier, pour communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique.

Constat : Lors de la première séance d'une séquence d'apprentissage en activité artistique, vous constatez que certains élèves n'acceptent pas de toucher leurs camarades.

- Après avoir identifié le champ d'apprentissage du programme et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant aux élèves de résoudre collectivement cette difficulté et d'identifier leurs progrès.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

Exemple N°2

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 2
 - Niveau de classe : Cours préparatoire (CP)
- Attendu de fin de cycle :

Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.

Constat : Après une première séance dans un bassin en petite profondeur, vous constatez que certains élèves ont des difficultés à mettre la tête sous l'eau.

- Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant aux élèves de maintenir leur effort jusqu'à l'arrivée et de mesurer leurs progrès.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

Exemple N°3

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 3
 - Niveau de classe : Cours moyen deuxième année (CM2)
- Attendu de fin de cycle :

Maintenir un engagement moteur efficace sur tout le temps de jeu prévu.

Constat : Lors des situations de match, vous constatez que vos élèves s'engagent bien dans les phases d'attaque mais rencontrent des difficultés à mettre en place une défense efficace.

- Après avoir identifié le champ d'apprentissage du programme et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant aux élèves de résoudre cette difficulté et d'identifier leurs progrès.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 3
 - Niveau de classe : cours moyen première année (CM1)
- Attendu de fin de cycle : mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.

2. MOTIVATION DU CANDIDAT ET APTITUDE À SE PROJETER DANS LE METIER.

2.1 Remarques générales

Constats :

- Les représentations du métier sont très variables en fonction du parcours du candidat et sont parfois uniquement référées à son vécu scolaire

- Le transfert des compétences acquises lors du parcours du candidat n'est pas suffisamment explicite.
- La capacité du candidat à entrer rapidement dans la dynamique de l'entretien est déterminante pour la suite des échanges
- Les motivations spécifiques pour le métier de professeur des écoles ne sont pas suffisamment mises en avant dans l'exposé
- Les connaissances relatives aux principes et valeurs de la république sont inégalement appropriées.

Attendus du jury :

- Le candidat démontre sa capacité à appréhender la posture de fonctionnaire (loyauté, neutralité, exemplarité...). **Le jury attend que le candidat envisage et incarne au quotidien les valeurs de la République*.**
- Le candidat fait part de l'organisation et des enjeux du système éducatif, tout particulièrement à l'école primaire.
- La capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4...) est appréciée.
- La dimension collective du métier est appréhendée (travail en équipe), surtout dans la partie traitant les situations professionnelles.
- **La qualité de l'expression orale*** est requise.
- La capacité à analyser la situation dans toutes les dimensions du contexte proposé est recherchée (au niveau de la classe, du cycle, de l'école, des partenariats, de l'institution...)

***éléments décisifs qui non maîtrisés peuvent amener le jury à proposer une note éliminatoire**

Points de vigilance :

- Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de dépasser leur vécu scolaire comme unique objet de motivation à exercer ce métier
- La capacité du candidat à élargir sa réflexion en s'appuyant sur le « bon sens » ne suffit pas. Il est nécessaire de construire une réponse prenant en compte les droits et obligations du professeur des écoles et plus largement les éléments réglementaires : code de l'éducation, référentiel de compétences du métier de professeur, charte et vademécum de la laïcité
- Les situations professionnelles proposées sont des « déclencheurs d'échange » qui permettent au jury d'ouvrir plus largement la discussion sur les valeurs et les principes de la République
- Les propositions du candidat ne peuvent en aucun cas aboutir à des situations qui pourraient être discriminatoires (égalité filles-garçons, élèves à besoins éducatifs particuliers...)

2.2 Présentation du projet professionnel et échanges avec le jury

Constats :

- La préparation des candidats dans l'ensemble est sérieuse
- La polyvalence du métier lorsqu'elle est comprise, fait souvent partie du critère de choix du métier
- Les candidats établissent des liens entre leurs différentes expériences et les compétences du référentiel métier de manière très inégale

Attendus du jury :

- Le candidat est en capacité de décrire, d'analyser les expériences acquises et d'expliquer en quoi elles sont transposables au métier de professeur des écoles.
- Le candidat se projette de façon réaliste dans le métier en prenant en compte son environnement de travail.
- Le candidat explique ses motivations pour devenir professeur des écoles et doit convaincre le jury.

2.3 Réponses aux deux situations professionnelles :

Constats :

- La plupart des candidats font référence aux valeurs de la République et au principe de Laïcité. Ces valeurs sont connues mais la charte de la laïcité, son rôle et son utilisation ne sont pas toujours cités. Le candidat doit être en mesure de définir concrètement les concepts et les valeurs qu'il énonce.
- L'enseignement moral et civique est proposé systématiquement, parfois sans lien logique avec la situation proposée. Cela est pertinent uniquement, si au-delà des connaissances, les compétences sont abordées de manière transversale (règles de vie, rapport à la loi, vivre ensemble, apprendre ensemble, créer une communauté d'apprentissage et dans toutes les disciplines...).
- La notion d'équipe et de travail en lien avec la direction de l'école est généralement bien évoquée.

Attendus du jury :

- Une connaissance et un positionnement clair vis à vis des textes institutionnels. Les situations professionnelles, prétextes aux échanges, ont pour but de mesurer sa capacité à effectuer des choix justifiés et éventuellement à s'appuyer sur des aides appropriées. Il s'agit avant tout d'apprécier le potentiel du candidat à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles.
- La mise en œuvre dans les enseignements proposés n'est possible que si le candidat fait partager ces valeurs. De manière générale, au-delà d'un discours formel, il est attendu du candidat qu'il témoigne d'une conviction étayée relative à ces valeurs.
- Des propositions effectives et réalisables sur le terrain qui dépassent le seul cercle de l'école et incluent les partenaires. La dimension de coéducation dans le métier d'enseignant ne peut être méconnue. Les meilleurs candidats citent les différentes instances, les projets d'école...
- Des propositions concrètes, ce point est incontournable pour mesurer sa capacité à se projeter dans un environnement de travail réaliste.
- Un recul nécessaire à l'analyse des spécificités des différentes conditions d'exercice du métier. Ainsi, les propositions émises sont adaptées au mieux au contexte d'exercice (éducation prioritaire, milieu rural...) Pour le candidat qui possède déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, il importe qu'il puisse le dépasser afin de proposer d'autres pistes adaptées à d'autres environnements.
- Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Point de vigilance :

- La notion de liberté pédagogique est souvent perçue comme un aspect positif du métier. Néanmoins, elle doit être envisagée dans le respect des cadres institutionnels (programmes, règlement intérieur, projets d'école...)

3. STATISTIQUES

CRPE public – Session 2024 - Oral 2			
Concours	Moyenne par domaine		Moyenne oral 2 sur 20 points
	EPS sur 10 points	Projection dans le métier sur 10 points	
Externe	5.56	6.82	12.38
2nd concours interne	4.28	5.69	9.97
3 ^{ème} concours	4.47	5.98	10.45

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) :

Durée de préparation: 30 minutes.

Durée de l'épreuve: 30 minutes.

L'épreuve est notée sur 20.

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission.

Référent coordinateur langues : Sophie BEAUMONT - IEN

Responsables de commission :

Thibaut CHAIX-BRYAN – IA-IPR Allemand

Carlo AFONSO et Gloria POTIER – IA-IPR Allemand

Sandrine GALVEZ – IA-IPR espagnol

Frédéric CHERKI – IA-IPR italien

L'épreuve de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) est facultative.

L'épreuve est notée sur 20, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission. Le candidat a 30 minutes de préparation, et l'épreuve dure 30 minutes

(présentation en langue vivante étrangère, exposé didactique en français, entretien avec les membres de la commission en langue vivante étrangère).

Nous rappelons que le premier critère d'évaluation repose sur la maîtrise du niveau B2 de la langue cible. La maîtrise de la langue doit être confirmée à travers une épreuve de mise en situation professionnelle. Des candidats qui ont un niveau de langue inférieur au niveau B2 ne peuvent pas compenser avec la seule mise en œuvre didactique. A l'inverse, des candidats avec un excellent niveau linguistique doivent également être en capacité de se projeter sur une situation d'enseignement de la langue.

Ce qui met en difficulté le candidat :

- une maîtrise linguistique inférieure au niveau B2 ne permet pas une compréhension des questions posées pendant l'échange, ne permet pas au candidat de pouvoir argumenter ni d'explicitier ses choix
- au moment de la présentation des documents, le candidat reste dans la description uniquement
- au moment de la présentation de son parcours, le candidat ne sait pas mobiliser son vécu pour argumenter sur ses compétences à maîtriser la langue et son enseignement.
- Pendant l'exploitation pédagogique, le candidat ne parvient pas à avoir une organisation pragmatique de la structure d'une séance.
- Le candidat ne prend pas suffisamment en compte la spécificité des documents pour ajuster l'activité (chanson qui ne serait pas proposée à l'écoute par exemple, poésie sans aborder la prosodie)
- Le candidat ne parvient pas à adapter les activités aux besoins et attendus des élèves selon leur âge

Ce qui est relevé d'un bon candidat :

- Le candidat met en relation son vécu (parcours scolaire/étudiant/professionnel) avec la projection sur le métier et l'enseignement de la langue ;
- Pendant l'entretien, le candidat adopte une posture réflexive et se saisit des questions posées par les membres du jury pour ajuster ses réponses
- Il connaît et mobilise les enjeux de citoyenneté de l'enseignement des langues (ouverture à l'autre, vivre ensemble, plurilinguisme, découverte culturelle...)
- Il pose clairement les objectifs d'apprentissage, propose des démarches cohérentes avec les objectifs et donne des exemples concrets de mise en activité.
- Les activités proposées sont réalistes et adaptées à l'âge des élèves
- Le candidat connaît des activités ludiques adaptées à la classe élémentaire
- L'approche actionnelle est comprise et mobilisée : élève acteur de ses apprentissages, tâche finale d'une séquence, interactivité entre les élèves par le recours au binôme ou travail de groupe
- Le candidat adopte une posture dynamique et témoigne d'une motivation pour l'enseignement des langues
- Le candidat mentionne et fait du lien avec la diversité des langues des élèves et des familles
- Le candidat mobilise des connaissances culturelles liées aux pays de la langue cible, connaissance de l'aspect culturel du pays

- La présentation des documents dépasse la simple description et comprend une analyse pédagogique voire didactique
- Le candidat a une connaissance des spécificités de la phonologie de la langue et la mobilise dans la séance proposée ou dans l'analyse des documents
- Le lexique mobilisé est précis, riche et varié
- La présentation de la séance est claire et structurée
- Le candidat pense à l'affichage dans la classe, au coin langues, à faire vivre la langue dans l'école par des événements ou journées spéciales en lien avec les fêtes calendaires, la semaine des langues...
- Le candidat mentionne la possibilité de créer un échange à distance avec des élèves d'autres pays (eTwinning par exemple)
- Le candidat sait mobiliser un support audio ou vidéo pour exposer les élèves à une prononciation modélisante

Conseils aux futurs candidats :

- Bien préparer la première partie de l'épreuve ce qui nécessite d'avoir réfléchi à son rapport à la langue cible pendant son parcours, ce qui a nourri sa compétence en langue, son rapport à l'enseignement des langues, les connaissances culturelles à mettre à profit dans la classe.
- Maîtriser le lexique didactique en anglais nécessaire pour l'épreuve (lexique de la classe, du déroulé d'une séance, des pratiques d'enseignement)
- Connaître les attendus essentiels des textes officiels sur l'enseignement des langues dans le premier degré (temps d'enseignement de la langue, place de l'oral/ de l'écrit, niveau attendu en fin d'élémentaire...)
- Enrichir sa connaissance culturelle des pays anglophones en particulier, ne pas présenter l'anglais uniquement sous un angle utilitaire et détaché de tout ancrage culturel.
- Utiliser la langue cible comme langue des échanges au sein de la séance
- Se constituer une banque d'activités types pour l'enseignement des langues, des jeux, des titres ou auteurs d'albums jeunesse à mobiliser, des exemples de chansons...

Ressources recommandées :

- Les attendus des programmes qui précisent le temps d'enseignement en langue vivante
- Les attendus de fin d'année en langue vivante qui proposent des exemples précis de ressources et activités à mener avec les élèves selon les âges
- Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes à l'école
- Sites de ressources : Eduscol, Primlangues